



SERVICE DES CONCESSIONS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

BILAN DES CONVENTIONS
ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE PARIS

Exercice 2021

DÉCEMBRE 2022

PRÉAMBULE	4
PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET PÉRIMÈTRE.....	5
1. Méthodologie générale	5
2. Périmètre du bilan	5
3. Objectifs stratégiques de la Ville de Paris pour la gestion de son domaine concédé.....	6
PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS INTERVENUS EN 2021.....	7
1. Une fin progressive des effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19	7
2. Attribution de concessions intervenues en 2021	7
a. Exemple de convention d'occupation du domaine public attribuée en 2021 : l'installation et l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de la façade Sud de l'église de la Madeleine.....	7
b. Exemple de convention d'occupation du domaine public attribuée en 2021: l'exploitation du Pavillon de la Tunisie situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale à l'est du Bois de Vincennes.....	8
c. Exemple de contrat de délégation de service public attribué en 2021 : l'exploitation de la piscine Suzanne Berlioux.....	9
d. Exemple de conventions d'occupation du domaine public attribuées en 2021: les conventions-cadres portant sur les installations nécessaires à l'exploitation de réseaux de communications électroniques.....	10
e. Exemple de contrat de délégation de service public attribué en 2021 : l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Camping de Paris	11
f. Exemple de contrat de délégation de service public attribué en 2021 : la production, le transport, le stockage et la distribution d'énergie frigorifique à Paris	12
3. Contrats débutant au cours de l'exercice 2021.....	14
4. Perspectives : Conventions en cours de renouvellement (2022-2024).....	14
PARTIE 3 : CARTOGRAPHIE DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION.....	15
1. Données générales	15
a. Nombre de contrats et titres gérés en 2021.....	15
b. Redevance perçue en 2021	15
2. Répartition par nature de titre d'occupation.....	17
a. Focus sur les autorisations unilatérales d'occupation temporaire	18
b. Les conventions d'occupation du domaine public.....	19
c. Les concessions de travaux.....	20
d. Les concessions de services.....	20
e. Les délégations de service public.....	21
f. Les baux emphytéotiques administratifs.....	21
g. Autres contrats emportant occupation du domaine public.....	22
3. Répartition par contrat et par nature d'activité.....	22

a.	Répartition des recettes par tranche de redevance	22
b.	Principaux contrats en matière de redevance	23
c.	Répartition de la redevance par secteur d'activité en 2021 sur l'ensemble des contrats (hors AUOT).....	23
d.	Répartition des redevances et des chiffres d'affaires par secteur d'activité.....	24
e.	Durée moyenne par convention ou titre.....	25
	LISTE DES ANNEXES.....	27
	Annexe 1. Vœu relatif aux conventions d'occupation du domaine public.....	28
	Annexe 2. Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires.....	29
	Annexe 3. Liste des CODP et concessions arrivant à échéance entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024.....	30
	Annexe 4. Liste des DSP arrivant à échéance entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024..	36
	Annexe 5. Glossaire.....	38

PRÉAMBULE

La Ville de Paris dispose d'un important domaine public sur lequel elle peut délivrer des autorisations ou contrat d'occupation. Ces occupations participent à la mise en œuvre de ses politiques publiques tout en permettant la valorisation de son patrimoine.

Ces occupations domaniales prennent la forme de différents types de contrats ou titres, ayant soit un seul objectif de valorisation domaniale : conventions d'occupation du domaine public (CODP), baux emphytéotiques administratifs (BEA), autorisations unilatérales d'occupation temporaire (AUOT)..., soit visant à répondre à un besoin de la collectivité : délégations de service public (DSP), concessions de travaux (CT) ou de services (CS). Ces titres et contrats portent sur des actifs et des secteurs d'activité très variés : énergie, équipements de tourisme et de loisirs, déplacements, équipements sportifs, équipements et services culturels, jeunesse famille petite enfance, marchés couverts et découverts, développement économique, publicité, services funéraires, et mise à disposition de locaux.

Elles obéissent aux principes régissant l'occupation du domaine public, à savoir la non gratuité de l'occupation (sauf exception), le respect de l'affectation à l'utilité publique du domaine et le caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation (Code général de la propriété des personnes publiques).

Le choix du mode de gestion (type de contrat) dépend des enjeux poursuivis. Il peut s'agir de confier à un opérateur externe la gestion d'un service, public ou non, ou la réalisation de travaux, la Ville de Paris fixant ses prescriptions dans le cahier des charges. Les modes de gestion relèvent alors du code de la commande publique. Il peut également s'agir de valoriser le patrimoine de la Ville de Paris, en confiant son exploitation à un opérateur externe, sans prescriptions particulières en dehors de sa destination, les contrats et titres d'occupation relevant alors du seul Code général de la propriété des personnes publiques.

Dans le prolongement des recommandations du rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) de mai 2013 sur la gestion des concessions à la Ville de Paris, et conformément au vœu du Conseil de Paris de juillet 2013¹, la Ville de Paris a décidé d'établir un bilan annuel de toutes les conventions portant autorisation d'occupation de son domaine public.

Le présent bilan rappelle la démarche engagée par la Ville de Paris pour l'utilisation et la valorisation de son patrimoine : objectifs stratégiques, présentation des différents mouvements intervenus sur les conventions d'occupation au cours de l'année 2021 (renouvellement, nouveaux contrats, variations des redevances perçues). Une cartographie détaillée des différents types de conventions et titres comportant une occupation du domaine public délivrés et gérés par la Ville de Paris au 31 décembre 2021 y est établie.

Le bilan répertorie le nombre et le type de conventions et titres portant occupation du domaine public ainsi que le montant des redevances perçues au titre de l'année 2021².

¹ Voir Annexe 2.

² Voir Méthodologie générale p. 4.

PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET PÉRIMÈTRE

1. Méthodologie générale

Il est à noter que les redevances figurant dans ce bilan sont celles perçues par la Ville au titre de l'exercice comptable 2021, qui peuvent différer du montant figurant au compte administratif 2021. En effet, les redevances sont parfois appelées en plusieurs fois et sur deux années différentes, lorsqu'il est prévu qu'elles tiennent compte des résultats de l'activité réalisée par l'occupant. Le cas échéant, la part forfaitaire des redevances appelée en 2021 figure au compte administratif 2021 alors que la part variable, qui n'a pu être appelée qu'en 2022, après la clôture des exercices comptables des occupants domaniaux, figure au compte administratif 2022.

S'agissant des délégations de service public et des concessions de services ou de travaux³, celles-ci font l'objet d'un **rapport annuel présenté au Conseil de Paris**. Ce rapport, qui établit une synthèse de l'ensemble des rapports remis annuellement par chaque concessionnaire, détaille plus précisément les éléments financiers de ces contrats ainsi que les éléments permettant d'apprécier la qualité du service.

2. Périmètre du bilan

Le présent bilan concerne l'ensemble des contrats et titres portant occupation du domaine public de la Ville de Paris, quelle que soit leur forme juridique.

Les contrats et titres suivants ne sont pas pris en compte dans le présent bilan :

- les biens du domaine privé comme par exemple le domaine immobilier géré par la Direction du Logement et de l'Habitat (ceux-ci font l'objet d'un rapport d'activité du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris) ;
- les biens du domaine public occupés ou utilisés par les services de la Ville et ses établissements publics.

³ Concession de services ou de travaux pour lesquelles la consultation a été lancée après le 1^{er} avril 2017.

3. Objectifs stratégiques de la Ville de Paris pour la gestion de son domaine concédé

Le domaine public de la Ville de Paris inclut des biens de nature très variée et de valeur patrimoniale très différente : établissements culturels ou sportifs (théâtres, stades, piscines, etc.), équipements de tourisme (Tour Eiffel, Jardin d'Acclimatation, Parc des Expositions, etc.), équipements de proximité (crèches, centres d'animation, marchés alimentaires, etc.), parcs de stationnement, pavillons dans les espaces verts, etc.

Les occupations du domaine public de la Ville de Paris répondent à une logique d'optimisation des services offerts aux usagers et de valorisation. Cette logique de valorisation s'entend d'un point de vue patrimonial, mais également d'un point de vue financier.

Elle permet à la Ville de Paris :

- **d'optimiser les services publics aux usagers** grâce à l'amélioration des activités proposées, de l'accueil du public et de la politique tarifaire ;
- **de veiller à l'état du parc, des biens et de l'ensemble du patrimoine** en menant les programmes de travaux nécessaires à la bonne conservation des biens et à leur adaptation aux nouveaux usages ;
- **de valoriser les occupations privatives du domaine public** notamment par des processus de mise en concurrence systématisée, intégrant la redevance versée à la Ville de Paris et la valorisation du patrimoine comme critères structurants de choix ;
- **de faire vivre et évoluer des lieux parisiens** peu exploités ou temporairement inoccupés par des démarches d'occupations temporaires.

PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS INTERVENUS EN 2021

1. Une fin progressive des effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19

Si la crise sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19 a eu des conséquences majeures en 2020 pour la plupart des concessionnaires et occupants du domaine public, ses effets se sont prolongés en 2021 et ont influé sur l'économie d'une partie des contrats.

Jusqu'en juin 2021, plusieurs dispositifs visant à juguler l'épidémie ont été mis en place par le gouvernement : couvre-feux, limitation des jauges, limitation des déplacements notamment internationaux. Ces derniers ont pu influencer sur la fréquentation et donc sur le chiffre d'affaires d'un certain nombre de contrats, notamment ceux portant sur des établissements recevant du public.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a veillé à maintenir le dialogue avec l'ensemble de ces concessionnaires et occupants du domaine public afin d'étudier les impacts opérationnels et financiers de la crise sanitaire sur l'exploitation de leurs équipements et de leurs services. En 2020, la Ville de Paris avait voté un large plan de soutien des acteurs économiques, associatifs et culturels, en sus des dispositifs d'accompagnement de l'État, qui s'est traduit pour les titulaires de contrats de concessions ou d'occupation, par des exonérations ponctuelles de redevance ou des prolongations de contrats.

En 2021, si des mesures ciblées ont été mises en place en lien avec l'impossibilité légale d'exploiter en accueillant du public, l'accompagnement de la Ville de Paris a été limité.

2. Attribution de concessions intervenues en 2021

a. Exemple de convention d'occupation du domaine public attribuée en 2021 : l'installation et l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de la façade Sud de l'église de la Madeleine

Dans le cadre du plan de restauration des édifices culturels dont elle est propriétaire, la Ville de Paris prévoit la restauration de l'ensemble des façades de l'église de la Madeleine. L'opération de restauration de la façade principale s'inscrit dans cet objectif.

L'article L621-29-8 du Code du Patrimoine dispose que « l'autorité administrative chargée des monuments historiques peut autoriser l'installation de bâches d'échafaudage comportant un espace dédié à l'affichage ».

Sur le fondement de cet article, la Ville de Paris a lancé un appel à candidatures en vue de conclure une convention d'occupation du domaine public (CODP) relative à l'installation et l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de la façade Sud de l'église de la Madeleine, située dans l'axe de la rue Royale et de la place de la Madeleine. Cet édifice est classé au titre des monuments historiques.

Les visuels publicitaires sont soumis pour avis conforme à l'adjointe chargée du Patrimoine, au maire de l'arrondissement, à l'affectataire culturel et au diocèse de Paris. Le candidat retenu s'engage à respecter l'identité du site et s'adjoint les compétences d'un comité déontologique en cas de besoin.

La durée prévisionnelle de l'affichage est de 16 mois, soit la durée des travaux sur les façades, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une surface de publicité envisagée de 1 060 m² (800 m² sur la façade principale et 260 m² sur le retour côté est).

En contrepartie de l'occupation du domaine public, une redevance sera versée à la Ville de Paris par le titulaire de la convention d'occupation du domaine public. Conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, cette redevance sera affectée aux travaux de restauration de l'édifice.

Un appel à candidatures a été publié le 8 janvier 2021, six candidats ont remis une proposition. A l'issue des négociations, cinq candidats ont fait parvenir à la Ville une offre finale.

Les offres ont été jugées sur la base des critères suivants :

- Mécanisme de redevance proposée à la Ville de Paris apprécié au regard du montant de redevance minimale garantie et du taux de redevance variable ;
- Robustesse économique de l'offre, appréciée au regard de la cohérence, la justification et la crédibilité des hypothèses retenues dans le plan d'affaires ;
- Démarche environnementale pour la mise en œuvre du projet, au regard notamment de l'origine des matériaux employés pour fabriquer la bâche, des modalités de recyclage ou de réemploi des matériaux, et de l'éclairage utilisé.

Les cinq offres ont été analysées, l'offre de JC Decaux a été jugée comme étant la plus intéressante au regard des critères listés ci-dessus.

En l'espèce, JC Decaux a fait une proposition de redevance très attractive avec un taux de redevance variable particulièrement élevé : 72,5 % du chiffre d'affaires réalisé sur le site et une redevance minimale garantie annuelle très élevée : 4 886 000 €/an. Selon les hypothèses projetées par le candidat JC Decaux, la redevance totale versée à la Ville de Paris s'élèverait à 8 096 000 € sur la durée de la convention.

Concernant les autres critères, la proposition de JC Decaux est satisfaisante tant du point de vue de la robustesse économique des projets d'exploitation que de la démarche environnementale. Par ailleurs, les modalités de recyclage des bâches, de réemploi des matériaux et d'éclairage sont satisfaisantes.

Le Conseil de Paris de juin 2021 a autorisé la signature du contrat d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de la façade Sud de l'église de la Madeleine à la société JC Decaux pour une durée prévisionnelle de 16 mois.

b. Exemple de convention d'occupation du domaine public attribuée en 2021 : l'exploitation du Pavillon de la Tunisie situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale à l'est du Bois de Vincennes

Le Jardin d'Agronomie Tropicale est situé à l'est du Bois de Vincennes, en limite des quartiers habités de Nogent-sur-Marne. C'est un site de 6,7 hectares, composé d'un campus scientifique et d'un jardin, ouvert au public depuis 2004. Composé de bâtiments académiques, d'œuvres, de pavillons, et de monuments funéraires honorant la mémoire des soldats des colonies morts pour la France, il forme un ensemble paysager remarquable.

Dans le cadre de la réhabilitation progressive de ces pavillons, issus de l'exposition coloniale de 1907, le Pavillon de la Tunisie a fait l'objet d'une réfection totale qui vient d'être achevée à l'automne 2020.

Le Jardin d'Agronomie Tropicale compte plus de 18 organismes résidant sur site, regroupé au sein de *La Cité du Développement Durable*, l'association qui anime le jardin.

La Ville de Paris est attachée à l'affectation culturelle et mémorielle de ce site. Elle souhaite y proposer un espace de restauration durable qui s'intègre dans l'écosystème actuel du lieu, de par son emplacement emblématique et de par les acteurs hébergés sur le site.

Ce bâtiment, encore inoccupé depuis sa rénovation, a fait l'objet d'un appel à propositions pour sa gestion, qui a été lancé en mars 2021.

Il était indiqué que les offres seraient examinées au regard des critères suivants :

- qualité de l'offre de restauration et intégration du projet dans son environnement,
- compétitivité financière de l'offre : proposition de redevance et viabilité économique de l'offre,
- impact environnemental,
- utilité sociale.

Les quatre offres reçues ont été analysées et auditionnées par un jury.

À l'issue de la procédure, la Ville de Paris a retenu l'offre de l'association *Food de Rue* jugée la plus satisfaisante au regard des critères susmentionnés. L'association *Food de Rue* agit depuis 2014 en faveur de l'insertion des femmes, en favorisant le droit à l'initiative économique et l'insertion professionnelle des publics en situation d'exclusion, en faisant la promotion de l'égalité des chances et l'égalité entre les femmes et les hommes, et la promotion des modèles d'alimentation accessibles et durables.

Le montant de la redevance annuelle minimale est de 10 000 euros. Une redevance complémentaire sera versée en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires comme suit :

- chiffre d'affaires entre 371 000 et 385 000 euros : 0,9% du chiffre d'affaires,
- chiffre d'affaires entre 385 000 et 420 000 euros : 1% du chiffre d'affaires,
- chiffre d'affaires entre 421 000 et 499 000 euros : 1,1% du chiffre d'affaires,
- chiffre d'affaires au-delà de 500 000 euros : 1,6% du chiffre d'affaires.

Le Conseil de Paris de juillet 2021 a voté l'attribution de la Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Pavillon de la Tunisie situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale à l'association *Food de Rue* pour une durée de 10 ans.

c. Exemple de contrat de délégation de service public attribué en 2021 : l'exploitation de la piscine Suzanne Berlioux

La piscine des Halles / Suzanne Berlioux, située dans le Forum des Halles, à la porte du Jour (Paris Centre), est l'une des piscines les plus fréquentées de Paris avec 350 000 entrées par an de nageurs individuels, hors groupes scolaires (chiffres de la fréquentation en 2019). Son implantation au cœur du forum des Halles et son bassin de 50 mètres en font un lieu prisé des nageurs sportifs. Depuis son ouverture en 1985, elle est gérée par délégation de service public.

Le contrat jusque-là en vigueur, confié à la société Carilis (rachetée en 2015 par la société S-PASS), a pris effet le 1^{er} mai 2014 pour une durée de six ans. Son échéance a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 par deux avenants successifs.

La Ville de Paris a lancé l'avis d'appel public à candidatures le 10 janvier 2020. Quatre entreprises se sont portées candidates, toutes autorisées à remettre une offre.

Deux critères avaient été retenus pour l'évaluation des offres : le projet d'exploitation et la compétitivité économique du projet. Le projet d'exploitation a été jugé sur les éléments suivants : la nature et la qualité du projet présenté pour répondre à la vocation sportive de l'équipement, la cohérence des moyens en matériels et en personnels, la qualité du service rendu aux usagers, la qualité de l'entretien et de la maintenance des installations. La compétitivité économique du projet, a été jugée à la fois sur le montant cumulé des participations demandées et sur la viabilité économique du projet d'exploitation.

À l'issue de l'analyse, l'offre de la société S-PASS s'est révélée la plus pertinente au travers de l'optimisation de la gestion du service délégué et du maintien garanti de la vocation sportive de

l'équipement, qui suscite un fort enthousiasme de la part des usagers et figure comme une composante essentielle de la politique sportive parisienne.

La société propose une amplitude horaire élargie (nocturnes tous les soirs de la semaine dont trois jusqu'à 23h30 et deux matinales à partir de 6h30, y compris pendant les petites vacances scolaires) ainsi qu'un programme hebdomadaire d'activités riche et équilibré. Les moyens humains et matériels déployés sont cohérents avec le projet d'exploitation proposé et l'offre présente les garanties nécessaires en matière de continuité et de qualité du service public, d'hygiène et de sécurité des usagers. Enfin, l'organisation prévue pour l'entretien et la maintenance des installations techniques est satisfaisante.

Par ailleurs, l'offre de la société S-PASS optimise les conditions financières de participation de la collectivité pour les sujétions de service public imposées au délégataire tout en assurant la viabilité économique de son projet d'exploitation.

Le délégant versera au délégataire, pour la durée totale des cinq ans de contrat :

- Une participation d'exploitation de 394 906 € nette de TVA ;
- Une participation pour l'accueil de groupes scolaires de 551 250 € HT ;
- Une participation pour l'application des catégories tarifaires de 1 400 000 € HT.

Soit un total de 2 346 156 € HT (soit 469 231 € HT/an).

Le Conseil de Paris d'avril 2021 a autorisé la signature du contrat de concession de service public pour l'exploitation de la piscine Suzanne Berlioux à la société S-PASS pendant une durée de cinq ans.

d. Exemple de conventions d'occupation du domaine public attribuées en 2021 : les conventions-cadres portant sur les installations nécessaires à l'exploitation de réseaux de communications électroniques

Depuis le début des années 2000, la Ville de Paris a conclu avec les opérateurs de fibre optique des conventions-cadres afin de définir les conditions générales pour la mise à disposition des emprises du domaine public non-routier de la Ville (DPNR) à destination des opérateurs de fibre optique. Les opérateurs peuvent ainsi procéder au déploiement de leurs installations (fourreaux, câbles, fibres, etc.) ainsi que des équipements complémentaires (boîtes, chambres, NRO, etc.) qui sont indispensables à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, tels que prévus dans le Code des Postes et Communications Électroniques (CPCE).

Tout déploiement des installations sur le DPNR doit faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire, titre qui est consenti à chaque opérateur par le service de la Ville compétent (la Section d'Assainissement de Paris pour le déploiement dans les égouts, le Service des Canaux pour le déploiement sur le domaine fluvial, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement pour les parcs et jardins...).

Les conventions-cadres ont été établies pour constituer un élément indissociable des autorisations particulières d'occupation délivrées par le service municipal compétent, au fur et à mesure des extensions de réseau réalisées par les opérateurs.

Le montant des redevances est calculé sur la base du barème applicable à toute occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques selon le décret de 2005. Ce décret définit les modalités d'occupation et plafonne le montant des redevances repris dans la grille tarifaire votée en 2014 par le Conseil de Paris.

Les précédentes conventions-cadres étaient conclues pour une durée de 15 ans à compter de leur notification et chaque nouvelle convention-cadre était soumise au vote du Conseil de Paris.

La première convention-cadre signée avec Free Infra en 2006 est arrivée à échéance en juillet 2021, cinq autres sont arrivées à échéance respectivement en novembre et décembre 2021.

Le renouvellement de ces conventions-cadres a permis une simplification de la démarche d'attribution et l'intégration d'évolutions notables au sein de ces conventions.

En premier lieu, la procédure de conclusion de ces nouvelles conventions-cadres a été modifiée, le passage au Conseil de Paris n'est plus nécessaire à la signature de chaque convention. Cette simplification s'est établie sur la délibération 2020 DDCT 17, qui prévoit et autorise « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » sans la nécessité d'un passage au Conseil de Paris. Par ailleurs, la durée de ces nouvelles conventions-cadres a été réduite, passant de 15 à 10 ans.

Par ailleurs, au travers du renouvellement des conventions-cadres, une adaptation de la rédaction des articles s'est réalisée, aussi bien sur l'évolution des procédures que sur l'évolution législative du CPCE. Cela se retranscrit par une mise à jour des aspects techniques et réglementaires effectuée en lien avec le Service de l'Assainissement de la Direction de la Propreté et de l'Eau, ainsi que par la suppression de la nécessité de déclarer auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques (ARCEP) l'exploitation d'un réseau de télécommunications ouvert au public, bien que les opérateurs demeurent soumis au respect des obligations attachées à ce statut.

Des modifications ont également été apportées dans le calcul de la garantie à première demande, ainsi que dans le mécanisme des pénalités applicables, de manière à associer à chaque obligation du concessionnaire une sanction en cas de manquement à ses obligations contractuelles.

Au 31 décembre 2021, six conventions ont été renouvelées (Free Infrastructure, Colt Technology Services, Completel, GTT, Zayo France, Verizon), et un nouveau contrat a été signé avec Cityfast. Par ailleurs, deux renouvellements et deux nouvelles conventions vont être conclus en 2022.

En 2021, le montant des redevances liées à l'ensemble des conventions-cadres s'élevait à 19,46 M€ (+921 k€ par rapport à 2020).

e. Exemple de contrat de délégation de service public attribué en 2021 : l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Camping de Paris

Le camping de Paris est situé dans le Bois de Boulogne (16^e arrondissement), sur une parcelle de 6,9 hectares en bordure de Seine, entre le pont de Suresnes et le pont de Puteaux (dont une emprise de 3,2 hectares appartenant à Voies Navigables de France/VNF).

Classé en catégorie « 4 étoiles » depuis 1998, le camping offrait 410 emplacements (335 emplacements nus et 75 hébergements locatifs) et proposait également des activités annexes : restauration, épicerie, laverie, aire de jeu, espace de convivialité (télé, jeux intérieurs), comptoir dédié à l'information touristique et à la billetterie, location de vélos.

Les structures bâties fixes incluent un bâtiment d'accueil avec bureau et stockage, une épicerie, un bar-restaurant-cuisine, trois sanitaires, une laverie-lingerie et deux aires de vidange pour camping-car, un logement de fonction, un bâtiment pour le logement du personnel et un bâtiment technique.

Un service de navette (navette électrique depuis 2016) est proposé toute l'année pour acheminer les clients entre le camping et la Porte Maillot.

Le camping de Paris était jusque-là exploité par la SARL Camping Indigo Paris, filiale de la société Huttopia, devenue Indigo Paris, sous la forme d'un contrat de délégation de service public (DSP) signé le 17 décembre 2010 et d'une durée de 10 ans, dont l'échéance était initialement fixée au 31 décembre 2020, puis a été prolongée de 9 mois en raison de la crise sanitaire.

La Ville de Paris a publié le 6 novembre 2019 un avis d'appel à la concurrence pour l'attribution de la nouvelle concession de service public d'une durée de 12 ans.

Le programme minimum de travaux prescrits par la Ville, dont le montant minimum a été évalué à 8 millions d'euros hors taxes, comprenait *a minima* le remplacement de tous les hébergements locatifs, la rénovation de l'ensemble des bâtiments, l'aménagement paysager du camping et la rénovation des réseaux, afin d'améliorer le confort des usagers, de mettre le site en conformité avec la réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de répondre aux objectifs du Plan Climat Air Énergie de Paris pour 2030.

Le mécanisme de redevance est constitué d'une redevance variable, assise sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé dans le périmètre de la concession, ainsi que d'une redevance minimale garantie (RMG) annuelle. Le montant de la part fixe et les modalités de calcul de la part variable devaient être proposés par le candidat.

Le règlement de la consultation indiquait que les offres seraient examinées au regard des critères suivants, hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance :

- La qualité du projet d'exploitation et des services proposés, au regard de la qualité de l'activité de service public d'hébergement proposé à l'utilisateur, de la qualité des activités complémentaires de service public et des activités / services annexes et l'engagement en faveur du développement durable en exécution ;
- La compétitivité et la viabilité économique et financière de l'offre, au regard de la pertinence de la tarification de service public d'hébergement proposée, du mécanisme de redevance proposé et de la viabilité économique et financière de l'offre ;
- La qualité des projets de travaux et de valorisation paysagère envisagés.

Six candidatures ont été déposées et tous les candidats ont été autorisés à présenter une offre. Deux offres ont été déposées dans les délais, les autres candidats se sont désistés. À l'issue de la première séance de négociations, un des candidats s'est désisté, justifiant d'un changement dans sa stratégie de développement. Le candidat INDIGO PARIS a remis une offre intermédiaire puis une offre finale dans les délais impartis qui a été jugée satisfaisante sur les trois critères susmentionnés.

En l'espèce, le candidat INDIGO PARIS propose une amplitude horaire plus large avec des offres plus variées dans la restauration et l'épicerie, tout en conservant des tarifs accessibles. Le projet correspond par ailleurs aux exigences tant sur les points de la mobilité que de développement durable, au travers notamment d'engagements pour la protection de la biodiversité et de la réduction des pollutions.

La redevance variable est portée à un taux de 12,8% du chiffre d'affaires, et la redevance minimale annuelle s'élève à 730 000 €. Ainsi, sur la durée du contrat et sur la base des projections de produits d'exploitation du candidat, le montant total de redevance versé à la Ville est estimé à 11 M€ (en valeur 2021) dont 9 M€ de redevance garantie hors indexation (en valeur 2021). La part de redevance garantie représente 82% de la redevance totale, ce qui est sécurisant pour la Ville.

Le projet du candidat s'inscrit par ailleurs dans une vision de valorisation paysagère, tant dans son environnement, le bois de Boulogne, que dans la continuité visuelle vers la Seine avec une végétalisation appuyée, à travers la plantation de plus de 200 nouveaux arbres. Le calendrier permet une livraison des équipements avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le Conseil de Paris d'avril 2021 a autorisé la signature du contrat de concession de service public pour l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Camping de Paris, avec la SARL INDIGO PARIS, pour une durée de 12 ans à compter de la mise à disposition des lieux.

f. Exemple de contrat de délégation de service public attribué en 2021 : la production, le transport, le stockage et la distribution d'énergie frigorifique à Paris

La Ville de Paris a concédé à la société Climespace le service public de production, transport, stockage et distribution d'énergie frigorifique le 5 février 1991, pour une durée de 30 ans. Le contrat de délégation de service public (DSP) a été modifié par huit avenants, dont les deux derniers ont conduit à procéder à une prolongation du contrat jusqu'au 4 avril 2022.

Dans le cadre de ce contrat, un investissement cumulé d'environ 611 M€ a permis notamment d'établir 10 sites de production (représentant une puissance installée de 269 MW), 3 sites de stockage (représentant 28 MW de puissance installée) et d'alimenter en froid 705 clients (musées, hôtels, bureaux, grands magasins...), grâce à un réseau d'environ 86 km. Grâce à ce réseau, le plus grand d'Europe, la Ville de Paris développe une climatisation écologique des bâtiments. Outre les avantages avérés par rapport à des dispositifs autonomes de climatisation, les hautes performances environnementales et énergétiques de ce réseau permettent de limiter l'effet « d'îlot de chaleur urbain » et de réduire le contenu carbone du froid distribué.

Afin de poursuivre et développer cette politique municipale de rafraîchissement, le Conseil de Paris, à travers sa délibération DVD-70 2019, a adopté en juillet 2019, en complément du schéma directeur du réseau de froid parisien à horizon 2050, le principe d'une exploitation de ce service sous la forme d'une DSP pour une durée maximale de 20 ans à compter de la fin du contrat en cours.

La procédure de renouvellement a débuté fin octobre 2019 par la publication d'un avis de concession.

À l'issue du délai imparti pour la remise des candidatures, trois dossiers de candidatures ont été déposés. Les trois candidats ont été invités à remettre une offre. Deux tours de négociations ont été organisés avec chaque candidat.

Les offres finales ont été examinées au regard des critères suivants :

- la qualité technique et environnementale du service délégué (pondéré à 45%),
- la compétitivité et viabilité économique et financière de l'offre (pondéré à 30%),
- les engagements contractuels et juridiques pour la performance du service public (pondéré à 15%),
- la qualité des relations avec les abonnés, les usagers et le concédant (pondéré à 10%).

À l'issue de la procédure, l'offre du groupement Climespace - Engie Energie Services - RATP Coopération a été jugée la plus satisfaisante au regard des critères susmentionnés.

Le Conseil de Paris d'octobre 2021 a voté l'attribution de la concession de service public portant sur la production, le transport, le stockage et la distribution d'énergie frigorifique à Paris au groupement Climespace - Engie Énergie Services - RATP Coopération pour une durée de 20 ans à compter de la fin du contrat actuellement en vigueur, soit le 4 avril 2022 à 18h.

Dans le cadre du contrat nouvellement attribué, le groupement s'engage sur une stratégie de développement ambitieuse, il prévoit de raccorder 2 278 usagers supplémentaires sur la durée du contrat, en diversifiant fortement les typologies d'usagers (hôpitaux, commerce, logement...etc.). La longueur totale du réseau sera étendue à 249 km en 2041, couvrant tous les arrondissements parisiens, et sa performance sera améliorée, avec une optimisation de la consommation d'électricité et un recours à 100% d'énergie renouvelable pour produire le froid. Le groupement s'engage en outre à s'approvisionner à hauteur de 68% en électricité à haute valeur environnementale (HVE).

S'agissant du niveau des tarifs, l'offre du groupement induit un niveau tarifaire moyen sur la durée du contrat de 135 €/MWh, en baisse par rapport au contrat sortant. La redevance versée correspond à 2,6 fois le montant minimal exigé par la Ville, fixé à 2,5% du chiffre d'affaires de la délégation activités annexes incluses, avec une part garantie représentant 60% du total, ce qui est sécurisant pour la Ville.

Il est également prévu un plan de communication rigoureux et détaillé à destination des abonnés et usagers.

3. Contrats débutant au cours de l'exercice 2021

Le tableau ci-dessous présente les principaux renouvellements et nouveaux contrats entrés en vigueur en 2021 :

Type de titre	Objet	Date de début	Redevance avant renouvellement	Redevance Prévisionnelle
CODP	Bâche publicitaire Église de la Madeleine	Juin 2021	Nouveau contrat	2,4 M€
CODP	Occupation DPNR Free Infrastructure	Juillet 2021	5,1 M€	5,4 M€
CODP	Bâches publicitaires Église Saint-Pierre de Montrouge	Janvier 2021	Nouveau contrat	700 k€
CODP	Bâche publicitaire Église de la Trinité	Septembre 2021	Nouveau contrat	1,1 M€
DSP	Parc de stationnement Montparnasse-Raspail	Novembre 2021	72 k€	500 k€
CODP	Pavillon de la Tunisie	Août 2021	Nouveau contrat	10 k€ + variable
DSP	Exploitation de la piscine Suzanne Berlioux	Juillet 2021	1 k€	1 k€
DSP	Exploitation, entretien et valorisation du Camping de Paris	Octobre 2021	874 k€	100 k€
DSP	Production, transport, stockage et distribution d'énergie frigorifique	Avril 2022	1,3 M€	4 M€/an jusqu'en 2031 puis 5,1 M€/an + variable
Concession de travaux	Station multiénergie de la Porte d'Orléans	Octobre 2021	20 k€	110 k€
CODP	Forge et Belvédère	Mai 2021	Nouveau Contrat	40 k€
CODP	Grand Palais Éphémère	Mai 2021	Nouveau contrat	350 k€ + variable

4. Perspectives : Conventions en cours de renouvellement (2022-2024)

L'annexe 3 présente la liste des CODP arrivant à échéance sur la période 2022-2024.

L'annexe 4 présente la liste des DSP arrivant à échéance sur la période 2022-2024.

PARTIE 3 : CARTOGRAPHIE DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION

1. Données générales

a. Nombre de contrats et titres gérés en 2021

En 2021, la Ville de Paris a géré 72 986 contrats et titres portant occupation du domaine public, qu'il s'agisse de conventions d'occupation du domaine public (CODP), de délégations de service public (DSP), de concessions de travaux et de services (CT et CS), de baux emphytéotiques administratifs (BEA) ou d'autorisations unilatérales délivrées par la Ville de Paris (autorisations unilatérales d'occupation temporaire, AUOT).

En 2020, le nombre de contrats gérés par la Ville était de 75 590 titres à périmètre constant. La baisse (-2 604 titres en 2021, soit -3,4%) par rapport à 2020 s'explique par un recul important du nombre d'AUOT (-3 214 autorisations). Celui-ci est lié à une diminution du nombre d'AUOT délivrées pour l'occupation des **palissades et échafaudages** (-10 829), à la suite d'un effet de rattrapage en 2020 durant la crise sanitaire associé à une augmentation en 2021 des dossiers en anomalies, partiellement compensée par une hausse des titres de bannes et marquises (+6 489).

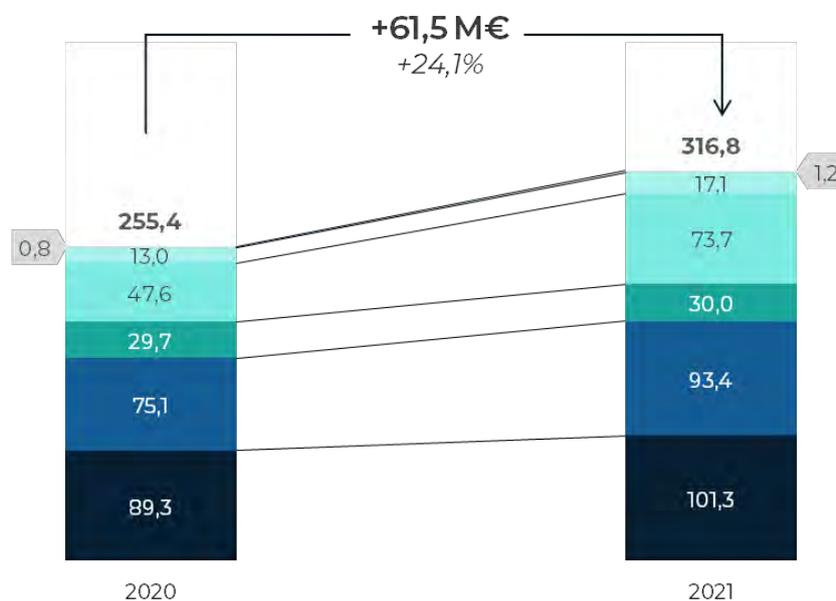
b. Redevance perçue en 2021

En 2021, l'ensemble de ces contrats et titres portant occupation du domaine public a généré **316,8 M€ de redevance.**

Évolution de la redevance entre 2020 et 2021 par type de contrat

(en millions d'euros)

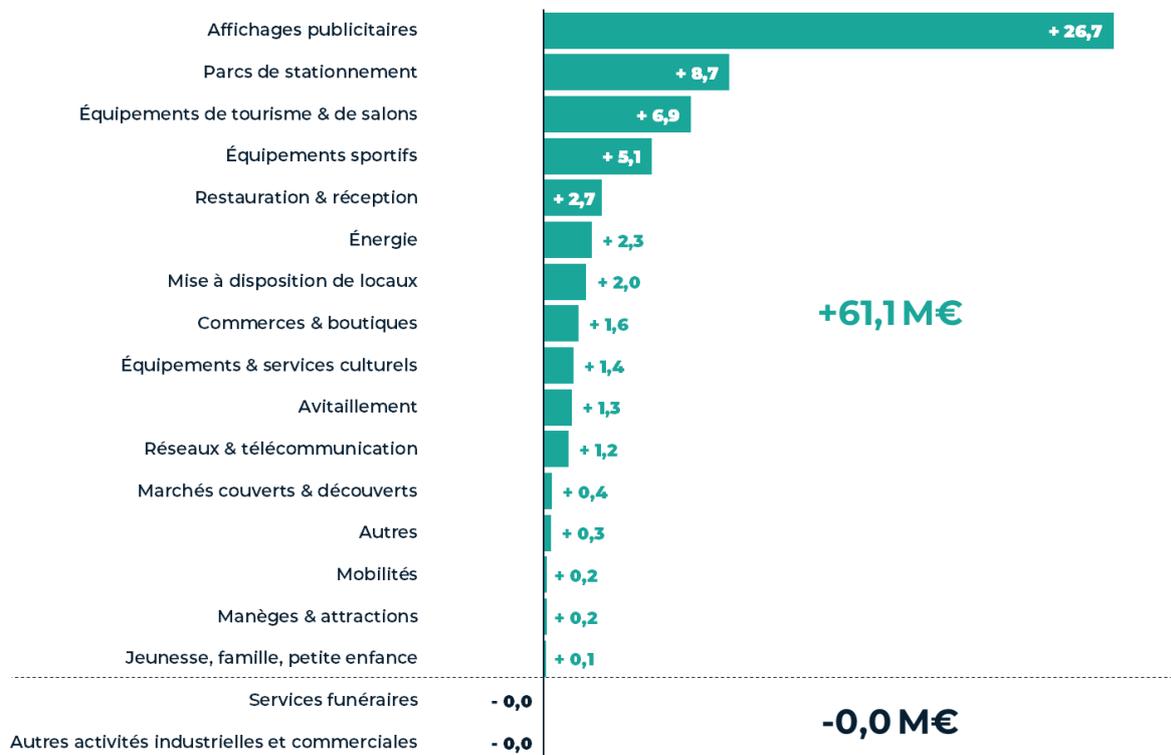
■ DSP ■ CODP ■ AUOT ■ Concessions ■ Autre ■ BEA



La redevance perçue en 2020 s'élevait à 255,4 M€⁴. La progression par rapport à 2020 (+61,5 M€, soit +24,1%) s'explique par une reprise graduée de l'activité économique des opérateurs, faisant suite à une année 2020 davantage affectée par la crise sanitaire, et pour laquelle la baisse des redevances était liée aux mesures d'accompagnement spécifiques votées par le Conseil de Paris pour faire face aux conséquences de la crise (exonérations ponctuelles ou transformation en redevance variable).

Évolution de la redevance entre 2020 et 2021 par secteur d'activité (hors AUOT)

(en millions d'euros)



Le graphique ci-dessus présente l'évolution (en millions d'euros) de la redevance entre 2020 et 2021 en fonction du secteur économique considéré.

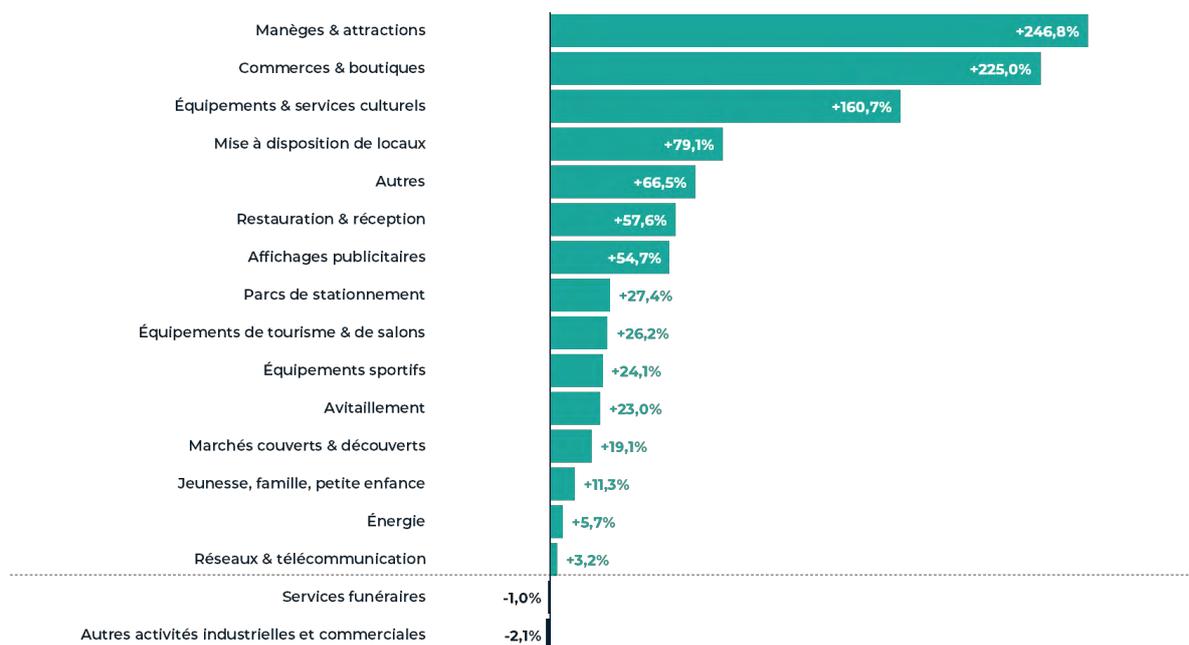
Quatre secteurs concentrent plus de 75% de la hausse de redevance : les **affichages publicitaires** (+26,7 M€), les **parcs de stationnement** (+8,7 M€), les **équipements de tourisme et de salons** (+6,9 M€) et les **équipements sportifs** (+5,1 M€).

L'augmentation de la redevance constatée dans le secteur de la publicité est liée à un double effet : périmètre, avec la première année pleine d'exploitation des contrats des Mobiliers urbains d'information et des Colonnes et Mats-Porte Affiche et l'absence de mesures d'exonération de redevance (contrairement à 2020).

⁴ Pour rappel, le bilan de 2020 mentionnait 254,9 M€. L'écart s'explique par des effets de périmètre et par une rectification du montant de la redevance perçue au titre du contrat portant sur les kiosques publicitaires. Dans la suite du bilan, les chiffres de 2020 sont présentés après retraitements.

Variation de la redevance entre 2020 et 2021 par secteur d'activité (hors AUOT)

(% variation annuelle)



Le graphique ci-dessus présente l'évolution (en pourcentage) de la redevance entre 2020 et 2021 en fonction du secteur économique considéré.

Quatre secteurs ont vu leur redevance progresser de près de plus de 80% : **Manèges & attractions** (+246,8%), **Commerces & boutiques** (+225,0%), **Équipements & services culturels** (+160,7%) et **Mise à disposition de locaux** (+79,1%). Ces secteurs avaient connu un fort accompagnement en 2020 ce qui explique ces évolutions, elles sont cependant peu significatives en valeur (cf. graphique précédent).

2. Répartition par nature de titre d'occupation

Les titres portant occupation du domaine public peuvent être classés selon les différentes formes juridiques qu'ils recouvrent :

- **les occupations du domaine public par des ouvrages ou des constructions** sont très majoritairement accordées par voie d'autorisations unilatérales d'occupation temporaire (AUOT) ;
- **les occupations donnant lieu à la conduite d'activité sur l'espace public** recouvrent la très grande majorité des Conventions d'occupation du domaine public (CODP) conclues par la Ville de Paris ;
- **les concessions au sens strict** sont quant à elles gérées par recours aux délégations de service public (DSP), concessions de travaux et concessions de services.

Dans l'ensemble, **les recettes tirées des AUOT s'élèvent à 30,0M€** (soit 10% du montant total), tandis que les **contrats (CODP, DSP, concessions et BEA) ont généré 286,8M€** (90%) de redevance.

Nombre de contrats⁵ (hors AUOT) au 31 décembre 2021

Type de titre	2021 Nombre de titres	2020 Nombre de titres	Différence	(%) Variation
CODP	752	721	+31	+4,3%
DSP	180	183	-3	-1,6%
Concessions	28	27	+1	+3,7%
BEA	10	9	+1	+11,1%
Autre	9	12	-3	-25,0%
TOTAL	979	952	+27	+2,8%

Répartition des contrats gérés par la Ville et de la redevance en 2021 (hors AUOT)

Type de titre	2021 Nombre de titres	(%) Répartition	2021 Redevance	(%) Répartition
CODP	827	78,0%	93,4 M€	32,6 %
DSP	185	17,5%	101,3 M€	35,3 %
Concessions	28	2,6%	73,7 M€	25,7 %
BEA	10	0,9%	1,2 M€	0,4 %
Autre	10	0,9%	17,1 M€	6,0 %
TOTAL	1 060	100,0 %	286,8 M€	100,0 %

Répartition des contrats gérés par la Ville et de la redevance en 2021 (intégrant les AUOT)

Type de titre	2021 Nombre de titres	(%) Répartition	2021 Redevance	(%) Répartition
AUOT	71 926	98,5%	30,0 M€	9,5%
CODP	827	1,1%	93,4 M€	29,5%
DSP	185	0,3%	101,3 M€	32,0%
Concessions	28	<0,1%	73,7 M€	23,3%
BEA	10	<0,1%	1,2 M€	0,4%
Autre	10	<0,1%	17,1 M€	5,4%
TOTAL	72 986	100,0 %	316,8 M€	100,0 %

a. Focus sur les autorisations unilatérales d'occupation temporaire

Les autorisations unilatérales d'occupation temporaire (AUOT) sont des actes unilatéraux précaires qui peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique. Elles sont accordées pour des activités diverses se déroulant principalement sur le domaine public viaire ou fluvial. Comme indiqué précédemment, le nombre de titres a baissé de 4,3% par rapport à 2020 et la redevance a progressé de 1,3%.

Répartition du nombre d'AUOT et de la redevance par domaine d'activité en 2021

Domaine d'activité	2021 Nombre de titres	(%) Répartition	2021 Redevance	(%) Répartition
Terrasses, étalages & enseignes	66 218	92,1%	8 204 134	27,3%
Occupations de chantiers	2 344	3,3%	1 752 848	5,8%
Réseaux, souterrains & autres	2 084	2,9%	18 326 005	61,0%
Kiosques, marchés & autres	1 280	1,8%	1 761 141	5,9%
TOTAL	71 926	100,0 %	30,0 M€	100,0 %

⁵ Le nombre de contrats et titres gérés comprend l'ensemble des contrats vivants entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (c'est-à-dire échus en cours d'année et en cours au 31 décembre).

Ces autorisations concernent principalement, sur la voirie, **les terrasses et étalages** de restaurants et cafés parisiens avec **66 218 titres** en 2021 (contre 58 056 en 2020) générant une redevance de **8,2 M€** (contre 5,5 M€ en 2020, soit +49,5%), ce qui représente une moyenne de **124 € par titre** (contre 95 € en 2020). Cette hausse de la redevance s'explique par la levée de l'exonération de 10 mois de redevance accordée par la Ville dans le cadre des mesures de soutien aux restaurateurs et exploitants de bars.

Ces AUOT concernent aussi **les réseaux, passages souterrains et autres éléments de voirie** (emplacement transport de fonds, réseaux de bus) avec **2 084 titres** (contre 2 326 titres en 2020) générant **18,3 M€** de redevance (contre 10,7 M€ en 2020, soit +71,0%), ce qui représente une moyenne de **8 794 € par titre** (contre 4 607 € en 2020).

Ont également été inclus dans le périmètre de ce bilan les titres relatifs aux **occupations de chantiers** (échafaudages et palissades de chantier) qui regroupent **2 344 titres** rapportant **1,8 M€** (contre 10,8 M€, soit -83,8 %) de recettes, soit en moyenne de **748 € par titre** (contre 822 € en 2020). Cette baisse s'explique d'abord par la forte diminution du nombre d'autorisation du fait de délais d'instruction rallongés par des vacances de postes au sein du service instructeur et par l'augmentation du nombre de dossiers présentant des anomalies, elle est également liée aux exonérations accordées en 2020 (6 mois de redevance), les titrages de ces AOT ayant essentiellement l'année suivant la délivrance de l'autorisation.

On dénombre en outre **1280 autorisations** (contre 1 585 en 2020) relatives aux **kiosques, marchés, activités foraines et autres activités** dont le montant de redevance cumulée s'élève à **1,8 M€** (contre 2,6 M€, soit -32,7%), soit une moyenne de **1376 € par titre** (contre 1 651 € en 2020). Cette baisse s'explique principalement par des exonérations de redevance accordée par la Ville dans le cadre des mesures de soutien aux commerçants et forains.

Dans l'ensemble, la redevance moyenne a très légèrement progressé (+5,9%), passant de 395 € par titre en 2020 à 418 € en 2021. Les délais d'instruction et la poursuite de certaines mesures d'accompagnement expliquent cette relative stabilité par rapport à 2020.

Enfin, des AUOT de courte durée peuvent exceptionnellement être accordées sur la phase de transition entre deux contrats. Les AUOT relatives à des manifestations événementielles et aux tournages de films d'une durée très courte (délivrées parfois à la journée) ne sont pas incluses dans ce rapport.

b. Les conventions d'occupation du domaine public

Les conventions d'occupation du domaine public (CODP) conclues concernent des domaines très variés tels que la gestion de centres sportifs et de leurs dépendances (Centre sportif du Tir aux pigeons, Jean Bouin, Roland Garros, etc.), des contrats publicitaires sur l'espace public, les contrats d'exploitation de pavillons de restauration (Pavillon des Princes, Pavillon du lac Montsouris, etc.) ou encore les antennes et réseaux des opérateurs téléphoniques.

En 2021, la Ville a géré 827 CODP totalisant 93,4 M€ de redevance. Elles représentent 29,5% (35,3% hors AUOT) de l'ensemble de la redevance perçue par la Ville en 2021 au titre de l'occupation de son domaine public et constituent la **deuxième source de recettes** tirée de l'occupation du domaine public en 2021.

Le nombre de CODP au 31 décembre a légèrement augmenté : il s'établit à 827 conventions (+51 par rapport à l'année précédente). En 2020, la redevance perçue était de 75,1 M€. La hausse (+18,3 M€, soit +24,3%) affecte environ 400 contrats.

Au titre de l'année 2021, les principales CODP en termes de redevance concernent :

- les **grands équipements sportifs** (22,6 M€, soit +25,2% par rapport à 2020) comprenant les hippodromes de Longchamp et Auteuil (9,6 M€, soit +21,9% par rapport à 2020), le stade du Parc des Princes (2,2 M€, soit -31,2%), Roland Garros (3,0 M€, +27,4%), le centre sportif de la Croix-Catelan (3,6 M€, soit +102,7%) et le Polo de Paris (1,5 M€, soit +104,9%) ;
- les **conventions relatives aux réseaux et télécommunications** (37,4 M€, soit +22,3%) avec l'occupation du domaine public non routier et en particulier les emprises antennaires de la Tour Eiffel (7,9 M€, soit +0,3%) ;
- les bâches publicitaires installées sur les **échafaudages de chantiers de monuments historiques du patrimoine de la Ville** (6,6 M€, soit +265 %) ;
- les conventions d'occupation relatives à la **distribution des eaux de Paris** (5,6 M€, soit -0,3 %).

c. Les concessions de travaux

Les contrats de concession de travaux (CT) sont des contrats administratifs dont l'objet est de faire réaliser tous travaux de bâtiment ou de génie civil par un concessionnaire à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage, soit de ce droit assorti d'un prix. On peut citer notamment plusieurs contrats portant sur l'installation de bornes de gaz naturel pour véhicules (GNV) et l'exploitation des stations-services associées, plusieurs contrats portant sur la rénovation et l'exploitation de pavillons de restauration/événementiels (Chalet de la Croix-Catelan, Pavillon Puebla, Pavillon Gabriel, site de Bagatelle, etc.) ou encore le contrat portant sur l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Les 22 concessions de travaux (dont 2 BEA-CT) ont généré 28,4 M€ de redevance en 2021. Elles représentent une faible part des conventions et autres titres d'occupation du domaine public recensés.

Le nombre de concessions de travaux est resté stable entre le 31 décembre 2020 et 2021 (+1 contrat). En 2021, la redevance a augmenté de 8,4 M€ (+41,6%) par rapport à 2020 (soit 20,1 M€ l'année précédente). **Plus de 80 % de la redevance provient de quatre contrats :**

- le BEA-CT Parc des Exposition de la Porte de Versailles (17,0 M€, soit +34,2% par rapport à 2020) ;
- le BEA-CT Palais Brongniart (3,8 M€, soit +78,2%) ;
- deux concessions de travaux (2,3 M€, soit +1,9%) relatives à la conception, l'installation de bornes GNV et l'exploitation des stations-services d'Aubervilliers (19^e) et du quai d'Issy les Moulineaux (15^e).

Les contrats de concession de travaux attribués après 2016 font l'objet d'une présentation dans le bilan des délégations de service public et des concessions.

d. Les concessions de services

Les concessions de services (CS) sont des contrats administratifs (créés par l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession) par lesquels une collectivité publique confie à un tiers la gestion d'un service relevant de la compétence générale des collectivités locales et de leurs établissements.

Ce modèle contractuel reste encore peu répandu à la Ville de Paris en 2021. **Il concerne seulement 6 contrats (stable par rapport à 2020) qui totalisent toutefois 45,3 M€ de redevance** (soit 61,4% de la redevance perçue au titre des concessions⁶).

⁶ Les concessions incluent ici les concessions de services, de travaux ainsi que les deux BEA-CT du Parc des expositions de la Porte de Versailles et du Palais Brongniart.

En 2020, la redevance perçue était de 27,5 M€. La hausse significative (+64,8%) est due aux contrats portant sur les Colonnes et Mâts porte-affiches (8,9 M€ contre 4,5 M€ en 2020, soit +97,8%) et sur les Mobiliers urbains d'information (34,0 M€ contre 23,0 M€ en 2020, soit +48,1%), dont l'année 2021 constituait la première véritable année pleine d'exploitation (le contrat ayant démarré en septembre 2019). À noter que la catégorie inclut depuis deux ans le contrat Marathon (et semi-marathon) de Paris qui était jusqu'alors une CODP et qui a généré une redevance de 1,1 M€ en 2021 contre 0€ en 2020.

Les contrats de concession de service attribués après 2016 font l'objet d'une présentation dans le bilan des délégations de service public et des concessions.

e. Les délégations de service public

Les délégations de service public (DSP) constituent un mode de gestion déléguée, par lequel une collectivité publique confie à un tiers la gestion de l'exécution d'un service public.

185 DSP ont été gérées en 2021 totalisant 101,3 M€ de redevance, soit 32,0% (35,3% hors AUOT) de l'ensemble de la redevance perçue par la Ville de Paris en 2021 au titre de l'occupation de son domaine public. En 2021, **34,0 M€ de participations publiques ont été versées** aux délégataires par la Ville de Paris au titre de certaines activités de service public (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2020, la redevance perçue était de 89,3 M€. La hausse (+13,5%) s'explique principalement par la reprise économique après l'impact de la crise sanitaire, ce qui induit mécaniquement une progression globale du niveau de redevance des contrats de DSP gérés par la Ville.

En 2021, les DSP les plus importantes en montant de redevance sont :

- les délégations de **distribution d'électricité et de chauffage urbain**, rapportant respectivement 31,7 M€ (+7,2% par rapport à 2019) et 7,3 M€ (-0,1%) ;
- les délégations relatives aux **parcs de stationnement** (40,5 M€, soit +29,9%) ;
- les délégations relatives aux grands établissements à l'instar de la **Tour Eiffel** (8,2 M€, soit +0,2%) ou encore l'**Accor Arena – POPB** (2,2 M€, soit -17,5%).

Un bilan des DSP est réalisé annuellement. Il offre un aperçu des principales données chiffrées de la gestion déléguée (chiffre d'affaires, montant de la redevance perçue par la collectivité, résultat des délégations, etc.) et présente, pour chaque secteur d'activité, un bilan de la gestion des services concernés pour l'année précédente.

En 2020, les participations publiques versées par la Ville s'élevaient à 40,5 M€. La baisse de 6,5 M€ des participations publiques en 2021 (-16,1%) s'explique avant tout par la non-reconduction des mesures d'accompagnement spécifiques de 2020 en lien avec la crise sanitaire, comme par exemple, la compensation versée aux délégataires des marchés alimentaires et non alimentaires au titre de l'exonération des droits de places des commerçants (4,1 M€ en 2020).

Il est à noter que la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel a mené une opération de recapitalisation à laquelle la Ville a participé à hauteur de 60 M€, cette opération n'est pas une participation publique au titre du contrat, elle concerne la Ville en tant qu'actionnaire de la SPL.

f. Les baux emphytéotiques administratifs

Le bail emphytéotique administratif (BEA) est un contrat d'occupation domaniale de longue durée, conclu pour une période comprise entre 18 et 99 ans, portant sur un immeuble et conférant au preneur un droit réel sur le bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale, lui permettant notamment de l'hypothéquer auprès de ses financeurs.

Il convient de préciser que le périmètre étudié ne recouvre que les contrats conclus sur le domaine public de la Ville et non sur son domaine privé.

Les 10 BEA conclus (hors BEA-concession de travaux) sur le domaine public ont généré 1,2 M€ de redevance en 2021. Ces contrats, pour lesquels le programme contractuel d'investissement constitue un élément clef du projet, représentent une faible part des conventions et autres titres d'occupation du domaine public (moins de 1% en nombre de titres, hors AUOT).

En 2020, la redevance perçue était de 806 k€. La progression (+53,8%) résulte d'une augmentation générale de la redevance tirée des contrats de BEA gérés par la Ville, notamment le contrat relatif à la Bourse du Commerce (288,9 k€ contre 64,5 k€ en 2020, soit +347,8%).

g. Autres contrats emportant occupation du domaine public

Les autres contrats (10 dont 2 marchés à abandon de recettes) ont généré **17,1 M€ de redevance en 2021.**

En 2020, la redevance perçue était de 13,0 M€. La progression (+32,2%) s'explique par une augmentation sensible de la redevance tirée des deux marchés à abandon de recettes (totalisant 97,5% de la redevance cumulée de la catégorie en 2021), à savoir :

- le **marché relatif à la diffusion de publicité sur les kiosques conclu avec la société Médiakiosk** et au titre duquel la collectivité parisienne a perçu **8,2 M€ en 2021** (contre 6,6 M€ en 2020, soit +32,0%) ;
- le **marché pour la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire des abris voyageurs** qui a généré une redevance de **8,7 M€ en 2021** (contre 6,6 M€ en 2020, soit +33,2%).

Le bilan intègre également 8 autres contrats dont celui associé à la Cité internationale des arts.

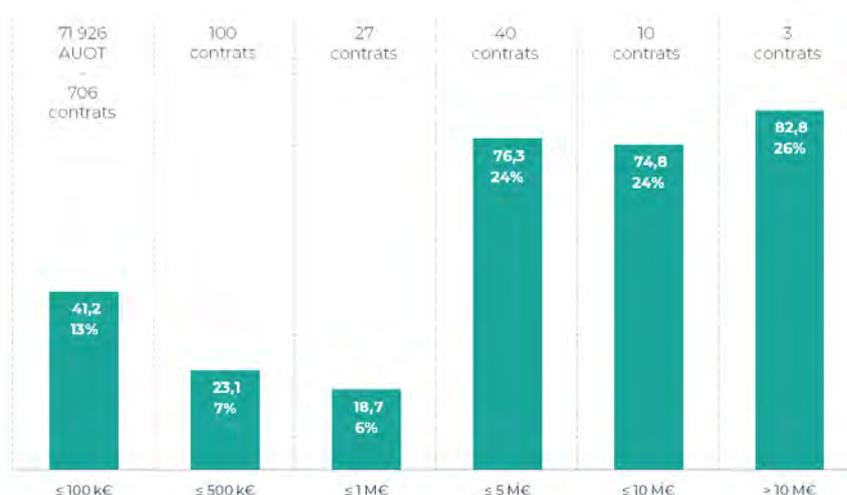
3. Répartition par contrat et par nature d'activité

a. Répartition des recettes par tranche de redevance

Les enjeux financiers de la Ville de Paris sont concentrés sur un nombre relativement restreint de contrats : **74% de la redevance provient de seulement 53 contrats.**

Répartition des recettes en 2021 par tranche de redevance

(en millions d'euros et pourcentage du total)



Note : le graphique exclut les contrats (n = 203) pour lesquels le montant de la redevance est indéterminé.

b. Principaux contrats en matière de redevance

En 2021, **13 contrats ont généré environ la moitié (50,5 %) de la redevance** (contre 13 en 2020).

Parmi ces 13 contrats, **3 ont généré 82,8 M€ en 2021, soit un quart (26,1 %) de la redevance totale.**

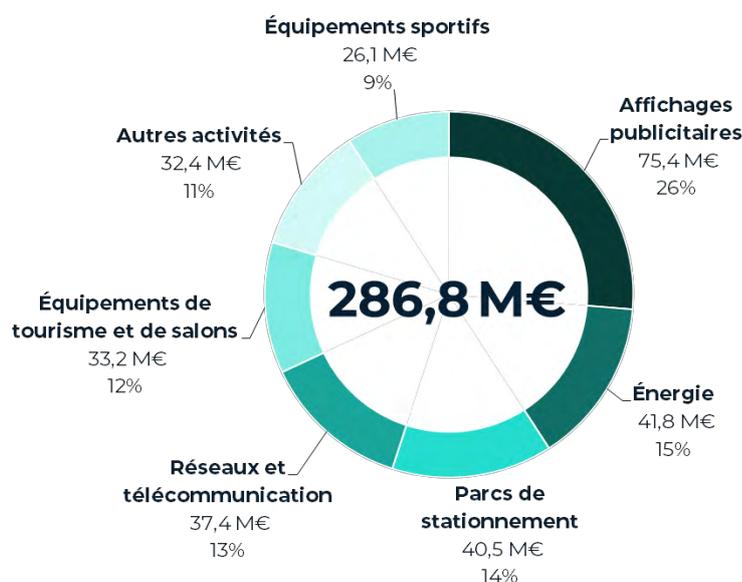
Rang	Type de titre	Objet	2021 Redevance	% redevance
1	CS	Conception, fabrication, pose, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains d'information	34,0 M€	10,7%
2	DSP	Distrib. et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente	31,7 M€	10,0%
3	BEA-CT	Parc des expositions de la Porte de Versailles	17,0 M€	5,4%
4	CODP	Hippodromes Auteuil et Longchamp	9,6 M€	3,0%
5	CS	Fourniture, pose, entretien et exploitation des colonnes et mâts porte-affiches	8,9 M€	2,8%
6	Marché à abandon de recettes	Conception, fabrication, pose et entretien d'abris voyageurs et mobiliers urbains associés, avec exploitation publicitaire	8,7 M€	2,8%
7	DSP	Tour Eiffel	8,2 M€	2,6%
8	Marché à abandon de recettes	Publicité Kiosques	8,2 M€	2,6%
8	CODP	Emprises antennes Tour Eiffel	7,9 M€	2,5%
9	DSP	Distrib. et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	7,3 M€	2,3%
10	CODP	Distrib. des eaux de Paris – Occupation des réseaux d'égout et hors égout	5,6 M€	1,8%
11	CODP	Occupation DPNR SFR	5,2 M€	1,6%
12	CODP	Affichage publicitaire des chantiers privés, palissades et appliquements	3,9 M€	1,2%
13	BEA-CT	Palais Brongniart	3,8 M€	1,2%
TOTAL			155,6 M€	50,5%

c. Répartition de la redevance par secteur d'activité en 2021 sur l'ensemble des contrats (hors AUOT)

En 2021, sur l'ensemble des contrats (hors AUOT), **plus de la moitié (55,0 %) de la redevance provient de trois secteurs d'activité :**

- Affichages publicitaires (75,4 M€ en 2021, soit 26,3 % de la redevance totale) ;
- Énergie (41,8 M€, soit 14,6 %) ;
- Parcs de stationnement (40,5 M€, soit 14,1 %).

Répartition de la redevance en 2021 par secteur d'activité (hors AUOT)



d. Répartition des redevances et des chiffres d'affaires par secteur d'activité

Sur les 1 060 contrats d'occupation recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, **333 contrats ont donné lieu à une déclaration de chiffre d'affaires**. En particulier, ces contrats prévoient la perception d'une **redevance variable assise sur le chiffre d'affaires** réalisé sur la concession.

Pour ces contrats, il est par conséquent possible de déterminer le volume d'activité réalisé par l'occupant et son évolution. Ainsi, le **chiffre d'affaires s'établit à 2,06 Mds€**.

Répartition⁷ du chiffre d'affaires et de la redevance associée en 2021 par secteur d'activité (hors AUOT)

Secteur d'activité	2021 CA HT	2021 Redevance ⁹	% contrats CA transmis ⁸
Énergie	1 151,5 M€	41,7 M€	50,0%
Équipements sportifs	304,5 M€	25,5 M€	53,4%
Parcs de stationnement	142,6 M€	40,5 M€	100,0%
Équip. de tourisme & de salons	161,6 M€	33,1 M€	86,7%
Affichages publicitaires	101,1 M€	68,7 M€	63,6%
Autres activités	202,5 M€	22,5 M€	18,6%
TOTAL	2 063,8 M€	232,0 M€	30,3%

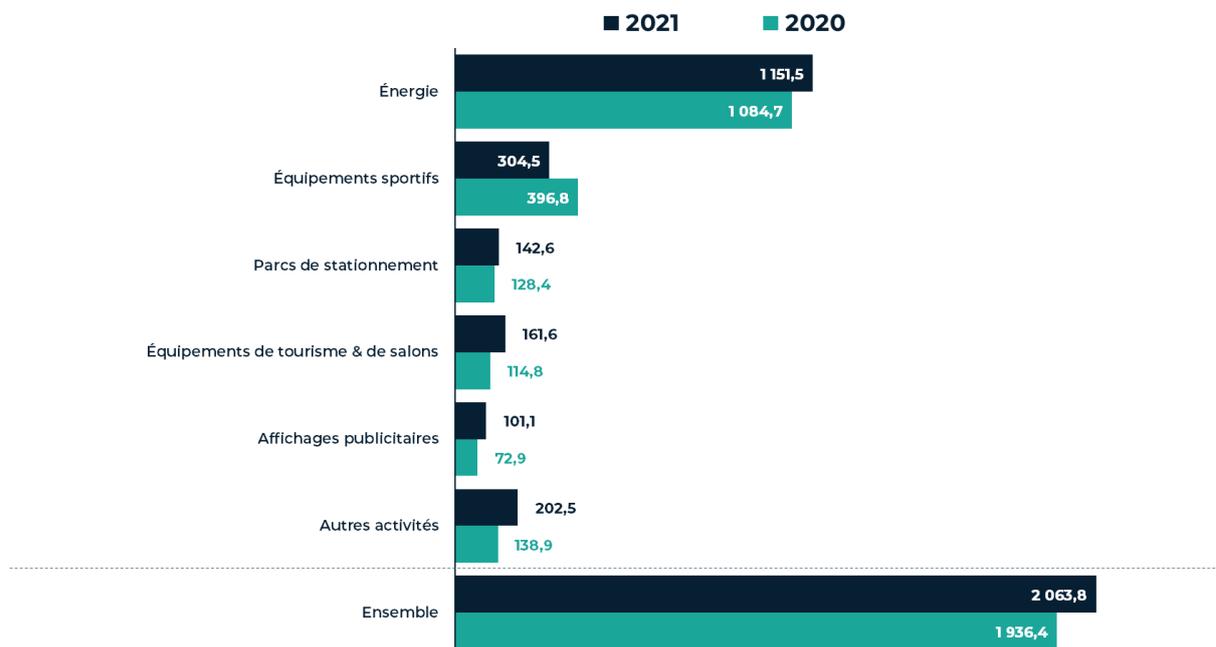
Le graphique ci-dessous présente un échantillon des contrats dont le chiffre d'affaires est connu. Il donne un aperçu plus fidèle de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité. Pour cet échantillon, **la progression de de l'activité globale est de 5,8%**.

⁷ Le périmètre de redevance pris en compte dans ce tableau ne recouvre que les redevances calculées pour les contrats dont le chiffre d'affaires a été communiqué. Les montants ne peuvent être comparés à ceux indiqués dans le graphique ci-dessus.

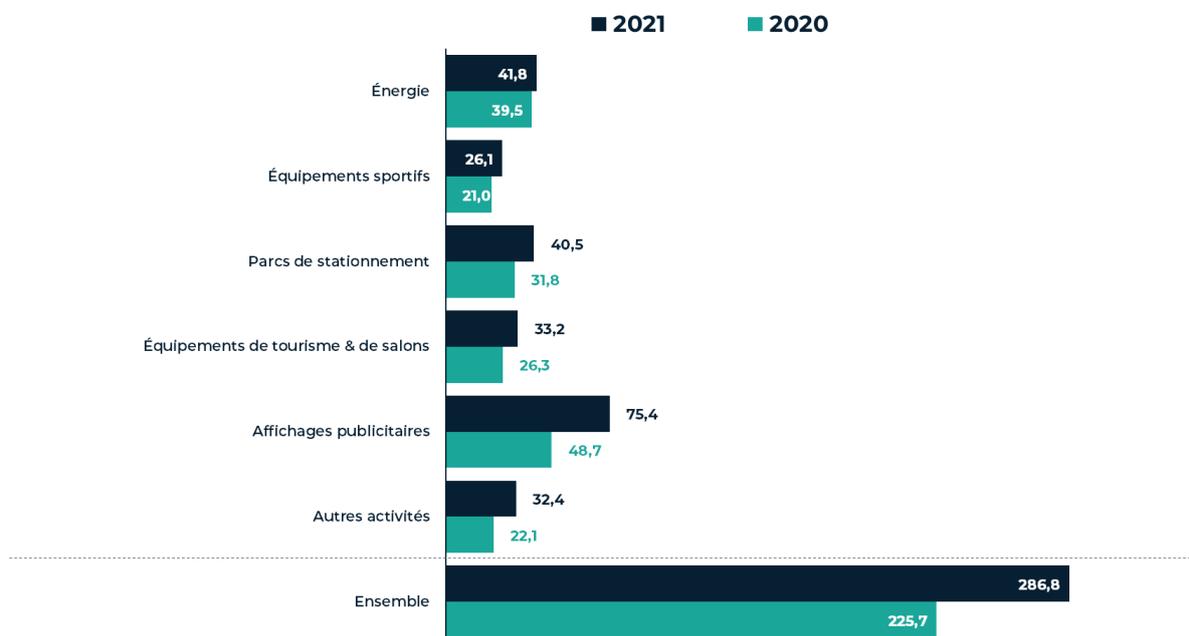
⁸ Rapport entre le nombre de contrats dont le CA est connu et le nombre de contrats total.

⁹ Contrats pour lesquels le chiffre d'affaires HT est connu.

Évolution du chiffre d'affaires entre 2020 et 2021 par secteur d'activité (en millions d'euros)



Évolution de la redevance entre 2020 et 2021 par secteur d'activité (en millions d'euros)



e. Durée moyenne par convention ou titre

Les récentes évolutions réglementaires (Code de la commande publique, ordonnance relative à la propriété des personnes publiques du 19 avril 2017) ont renforcé l'encadrement de la durée des titres et contrats d'occupation du domaine public.

Pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans, la durée du contrat ne doit pas dépasser le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat.

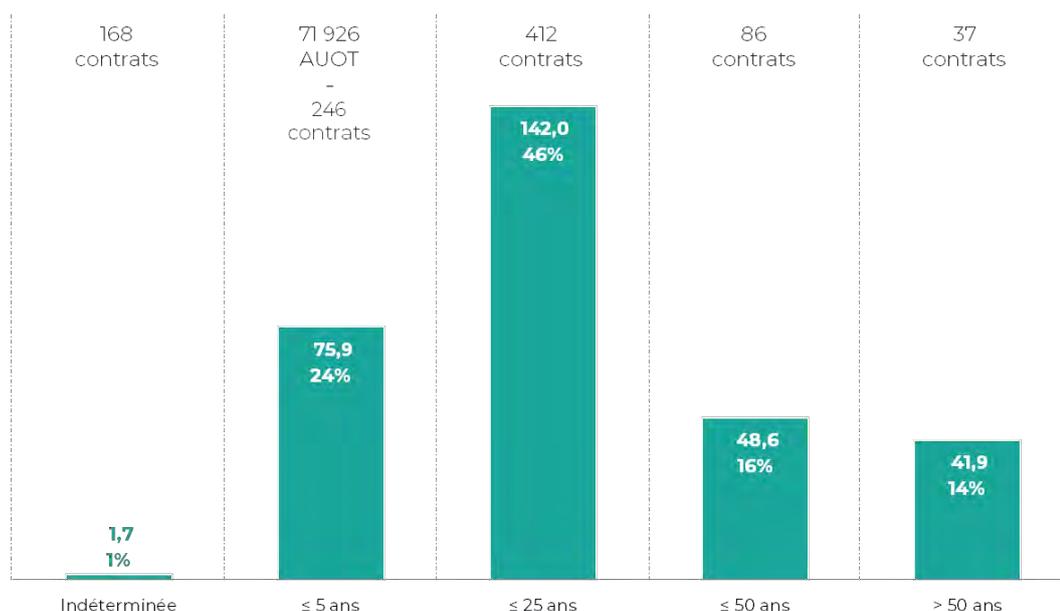
En 2021, environ 170 titres avaient une durée indéterminée. Il s'agit principalement **d'autorisations d'occupation du domaine public d'un an** avec tacite reconduction, **consenties à titre précaire et révocables à tout moment**.

En dehors des AUOT, dont la durée est généralement très courte (de moins d'un an à 5 ans), **la majorité des contrats a une durée supérieure à 5 ans et inférieure ou égale à 25 ans** (ces derniers représentent 45,2% de la redevance totale).

La Ville de Paris compte également **une centaine de titres (120 en 2021, stable par rapport à 2020) dont la durée est supérieure à 25 ans** (soit 29,5% de la redevance totale). Ces contrats recouvrent principalement des DSP dont la vocation est la construction, la maintenance et l'exploitation d'équipements et d'infrastructures lourdes, qui nécessitent ainsi de nombreux investissements.

Répartition de la redevance en 2021 par tranche de durée

(en millions d'euros et pourcentage du total)



LISTE DES ANNEXES

- **Annexe 1.** Vœu relatif aux conventions d'occupation du domaine public
- **Annexe 2.** Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires
- **Annexe 3.** Liste des CODP, CT/CS arrivant à échéance sur la période 2022/2024
- **Annexe 4.** Liste des DSP arrivant à échéance sur la période 2022/2024
- **Annexe 5.** Glossaire

Annexe 1. Vœu relatif aux conventions d'occupation du domaine public

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 22 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013 2013 V. 195

Vœu relatif aux conventions d'occupation du domaine public.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Paris est liée à des partenaires privés ou publics par plus de 10 000 actes juridiques portant sur l'occupation du domaine public concernant des secteurs et domaines aussi divers que les équipements sportifs, les mobiliers urbains, l'affichage publicitaire, les terrasses, les établissements de restauration, les manèges, les cirques, les chalets de vente et l'occupation du domaine public par les opérateurs télécoms ;

Considérant que ce périmètre recouvre des formes juridiques diverses, comprenant un certain nombre de délégations de service public mais aussi des contrats ou autorisations d'occupation du domaine public (BEA, CODP, AOT...) qui font l'objet de délibérations ponctuelles ou ne nécessitent pas tous une présentation systématique au Conseil de Paris ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens utilisent chaque jour des services publics gérés dans le cadre de délégation de service public ;

Considérant qu'une synthèse globale de ces DSP est communiquée au Conseil de Paris tous les ans et que celle-ci permet d'apprécier la qualité du service rendu dans le cadre de ces occupations du domaine public ;

Considérant que la recommandation n°4 de la CRC préconise de soumettre à l'examen du Conseil de Paris un document d'orientation stratégique sur le domaine public ;

Considérant que la recommandation n°9 de la CRC préconise de confier à la Direction des Finances le pilotage et le suivi d'une procédure de contrôle interne pour tous les modes d'occupation du domaine public ;

Aussi, sur la proposition de Mme Danielle FOURNIER et des élu/es du groupe Europe Écologie-Les Verts et apparenté/es,

Émet le vœu :

Qu'un bilan de toutes les conventions d'occupation du domaine public soit réalisé annuellement. Celui-ci devra notamment informer les Conseillers de Paris sur les choix qui ont été fait en matière de critères d'attribution, de montant de la redevance et de durée de l'occupation.

Annexe 2. Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires

Délibération affichée à l'Hôtel-de-Ville et transmise au représentant de l'État le 16 juin 2004.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal Extrait du registre des délibérations

**Séance des 7 et 8 juin 2004
2004 V.114**

Vœu relatif à la durée des concessions et aux modalités de sélection des concessionnaires

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la règle tacite retenue depuis 1995 pour limiter la durée d'occupation des concessions de la Ville de Paris ;

Considérant la demande des élus de la 1^{re} Commission lors de sa réunion du 6 mai 2004 ;
Sur proposition de MM. Jacques BRAVO et Jean-François LEGARET,

Émet le vœu :

Que la durée des concessions de la Ville de Paris soit limitée au maximum à 25 ans, sauf exception dûment motivée, tenant notamment compte de l'importance des investissements auxquels s'engage le délégataire et de la nature de l'activité ;

Que toute attribution ou renouvellement d'une concession d'occupation domaniale fasse l'objet d'un appel public à candidature sauf exception dûment motivée ;

Que les raisons du choix des concessionnaires ainsi que les analyses des dossiers de tous les candidats soient jointes aux projets de délibération.

Annexe 3. Liste des CODP et concessions arrivant à échéance entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024

Direction	Objet de la convention	Échéance
DAC	BACHES PUBLICITAIRES EGLISE ST-PIERRE DE MONTROUGE	28/02/2022
DAC	INSTITUT DES CULTURES DE L'ISLAM 19 RUE LÉON 18ÈME	31/05/2022
DAC	BACHES PUBLICITAIRE THEATRE DE LA VILLE	31/05/2022
DAC	THEATRE MUSICAL DE PARIS - THEATRE DU CHATELET	13/06/2022
DAC	ATELIER EN COMMUN 100 RUE DE CHARENTON	15/07/2022
DAC	CIRQUE ELECTRIQUE	31/07/2022
DAC	LA PLACE - CENTRE CULTUREL HIP-HOP	31/12/2022
DAC	THEATRE DU GRAND PARQUET (TPV)	31/12/2022
DAC	THÉÂTRE DU ROND-POINT	31/12/2022
DAC	THEATRE PARIS VILLETTE	31/12/2022
DAC	TOUR JEAN SANS PEUR	30/01/2023
DAC	FESTIVAL MUSIQUE ACTUELLE ECORESPONSABLE (SUR DEUX PLAINES DANS LE BOIS DE VINCENNES)	30/06/2023
DAC	MAISON EUROPÉENNE DE LA PHOTOGRAPHIE (MEP)	26/08/2023
DAC	MPAA BROUSSAIS	07/10/2023
DAC	CENTRE MUSICAL FLEURY GOUTTE D'OR - BARBARA	31/12/2023
DAC	MAISON DE LA POÉSIE	31/12/2023
DAC	THEATRE 14 JEAN MARIE SERREAU	31/12/2023
DAC	THEATRE SILVIA MONFORT	31/12/2023
DAC	BACHE PUBLICITAIRE EGLISE DE LA TRINTE	28/02/2024
DAC	BACHE PUBLICITAIRE EGLISE DE LA MADELEINE	07/06/2024
DAC	MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME	12/09/2024
DAC	GNE - GENERALE NORD-EST ANCIEN - ANCIENS LOCAUX DU CMA 14 RUE MOUTON DUVERNET 14E	29/11/2024
DAC	CARTOUCHERIE - THEATRE DE L'AQUARIUM	31/12/2024
DAC	THEATRE DUNOIS (THEATRE ASTRAL PARC FLORAL)	31/12/2024
DAE	STAND ALIMENTAIRE PLACE DES ABBESSES	28/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE QUAI FRANÇOIS MITTERRAND	31/01/2022
DAE	3-5 BOULEVARD DES CAPUCINES	31/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE GRILLES DU LUXEMBOURG	31/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE 19-21 BOULEVARD DE MONTMARTRE	31/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE INVALIDES	31/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE 6 BOULEVARD POISSONNIÈRE	31/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE RUE HÉNARD	31/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE 17 BOULEVARD JOURDAN	31/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE 80 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE	31/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE MÉTRO BLANCHE	31/01/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE MÉTRO PORTE DES LILAS	31/01/2022
DAE	MARCHÉ SAINT-MARTIN (VÉGÉTALISATION TOIT-TERRASSE)	12/02/2022
DAE	KIOSQUE 83 QUAI BRANLY	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE ODÉON	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE 80 BOULEVARD MONTPARNASSE	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE MONTPARNASSE-ODESSA	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE COUR SAINT EMILION	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE METRO GLACIÈRE	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE RER PEREIRE	28/02/2022
DAE	STAND AVENUE DES TERNES 17B	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE PALCE ALBERT KAHN	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE MÉTRO ANVERS	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE CLIGNANCOURT-ROCHECHOUART	28/02/2022
DAE	STAND 13 RUE DU POTEAU	28/02/2022
DAE	STAND 15 RUE DU POTEAU	28/02/2022
DAE	STAND ALIMENTAIRE 2 BOULEVARD DE LA VILLETTE	28/02/2022
DAE	STAND 35-37 AVENUE SECRÉTAN	28/02/2022
DAE	BUVETTE BERGES DE SEINE	28/02/2022
DAE	CHALET REUILLY	28/02/2022
DAE	CONTENEUR BERGES DE SEINE	28/02/2022

DAE	MARIONNETTES ST-MANDE - 1	28/02/2022
DAE	STAND PLACE SUZANNE VALADON	28/02/2022
DAE	KIOSQUE 25 BOULEVARD SAINT-MICHEL	28/02/2022
DAE	MÉTRO SAINT-PAUL	28/02/2022
DAE	PONT IENA, QUAI BRANLY	28/02/2022
DAE	ANGLE DU QUAI BRANLY ET DE LA RUE JEAN REY	28/02/2022
DAE	KIOSQUE MAIL BRANLY	28/02/2022
DAE	KIOSQUE ALIMENTAIRE PLACE DU TROCADERO	28/02/2022
DAE	KIOSQUE CHAPEAUX PLACE DU TROCADERO	28/02/2022
DAE	CAFÉ MONDE ET MEDIAS - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - 11E	03/03/2022
DAE	MARCHÉ SAINT-MARTIN (VALORISATION DÉCHETS)	09/03/2022
DAE	BALLONS BOIS VINCENNES LAC	31/03/2022
DAE	65 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC	04/04/2022
DAE	STAND 17 BOULEVARD DES CAPUCINES	04/04/2022
DAE	MANÈGE PLATEAU ST MANDÉ AV ANNA POLITOVSKAIA	07/04/2022
DAE	STAND SORTIE METRO GUY MOQUET	07/04/2022
DAE	PLACE JACQUES RUEFF	17/04/2022
DAE	PLACE DE L'ALMA	18/04/2022
DAE	SORTIE MÉTRO ANVERS	22/04/2022
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES (E)	24/04/2022
DAE	CHALET ALIMENTAIRE SQUARE SAINT LAMBERT	24/04/2022
DAE	BERGES DE SEINE RIVE GAUCHE	30/04/2022
DAE	137-39 AVENUE DAUMESNIL	30/04/2022
DAE	STAND ANGLE PONCELET-TERNES	30/04/2022
DAE	SORTIE MÉTRO VILLIERS	13/05/2022
DAE	PLACE JACQUES RUEFF	19/05/2022
DAE	PLACE SUZANNE VALADON	31/05/2022
DAE	30 PLACE D'ITALIE - PLACE HENRI LANGLOIS	31/05/2022
DAE	ANGLE AVENUES MARC SANGNIER ET GEORGES LAFENESTRE	20/06/2022
DAE	142 BOULEVARD DE CLICHY	26/06/2022
DAE	FLEURS MADELEINE	30/06/2022
DAE	PLACE DE MORO-GIAFFERI	30/06/2022
DAE	STAND QUAI DE NEW-YORK/AVENUE DES ETATS-UNIS	30/07/2022
DAE	AST RESTAURATION (ANCIENNEMENT ALLENS MARKET)	31/07/2022
DAE	PLACE RAOUL DAUTRY	11/08/2022
DAE	132 BOULEVARD DE BELLEVILLE	05/09/2022
DAE	PLACE CHARLES MICHELS	23/09/2022
DAE	METRO BLANCHE, TERRE PLEIN CENTRAL	24/09/2022
DAE	CHALET LA BONBONNIERE - PARC MONTSOURIS	30/09/2022
DAE	CHALET LA SOURIS VERTE - PARC MONTSOURIS	30/09/2022
DAE	PLACE DE TORCY	09/10/2022
DAE	CHALET JARDIN EOLE	16/10/2022
DAE	STAND FLEURS RUE DE LA ROQUETTE	27/10/2022
DAE	CHALET LAC DES MINIMES - BOIS DE VINCENNES	01/11/2022
DAE	CHALET BOIS DE VINCENNES	30/11/2022
DAE	KIOSQUE FLEURS 21 AVENUE DU GENERAL SARRAIL	04/12/2022
DAE	MANEGE SQ L MICHEL	19/12/2022
DAE	VENTE DE SOUVENIRS SQUARE LOUISE MICHEL 18ÈME	26/12/2022
DAE	FLEURS MADELEINE	31/12/2022
DAE	FLEURS MADELEINE	31/12/2022
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/12/2022
DAE	MANEGE PARC G BRASSENS	31/12/2022
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/12/2022
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/12/2022
DAE	MARCHÉ ST-DIDIER	31/12/2022
DAE	VIADUC DES ARTS	31/12/2022
DAE	CHALET PARC DE BERCY	01/01/2023
DAE	PARC DE BERCY	01/01/2023
DAE	CHALET PARC BAGATELLE	02/01/2023
DAE	MANEGE	04/01/2023

DAE	STAND 33 AVENUE DES TERNES	14/01/2023
DAE	AVENUE GUSTAVE EIFFEL, PILIER SUD	19/01/2023
DAE	AVENUE GUSTAVE EIFFEL, PILIER SUD	19/01/2023
DAE	KIOSQUE MONTMARTRE	31/01/2023
DAE	STAND 23 BOULEVARD HAUSSMANN	16/02/2023
DAE	QUAI DE SEINE, SQUARE DE L'HOTEL DE VILLE	12/03/2023
DAE	JEUX DE BOULES SQ VILLEMARIN	31/03/2023
DAE	ASSOCIATION BOULES BRIDGES DE SAINT MANDE	31/03/2023
DAE	MARIONNETTES CHAMPS-ELYSEES	31/05/2023
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES (Q)	31/05/2023
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES (K)	31/05/2023
DAE	CHALET ALIMENTAIRE CHAMPS ELYSEES (I)	31/05/2023
DAE	CHALET CHAMP DE MARS - AVENUE GREARD	01/06/2023
DAE	CHALET ALIMENTAIRE + BALANÇOIRES SQUARE EPINETTES	14/06/2023
DAE	KIOSQUE FLEURS 1 PLACE D'ESTIENNE D'ORVES	28/06/2023
DAE	FLEURS TERNES	30/06/2023
DAE	MARIONNETTES PARC MONCEAU	30/06/2023
DAE	KIOSQUE ALIMENTAIRE SORTIE METRO MADELEINE	19/10/2023
DAE	CHALET BUTTES CHAUMONT	30/11/2023
DAE	DAB MARCHÉ LA CHAPELLE	30/11/2023
DAE	CHALET BOIS BOULOGNE (LYSA)	30/11/2023
DAE	CHALET BOIS DE BOULOGNE (LA PAUSE VERTE)	30/11/2023
DAE	CHALET BOIS DE BOULOGNE (LE CAFÉ DU BOIS)	30/11/2023
DAE	CHALET MAIL BRANLY	30/11/2023
DAE	CHALET PARC MONCEAU	30/11/2023
DAE	MANÈGE SQ ST LAMBERT	30/11/2023
DAE	STAND ALIMENTAIRE ODÉON MÉTRO	30/11/2023
DAE	MANÈGE PARC DE CHOISY	30/11/2023
DAE	MANÈGE PARC MONTSOURIS	04/01/2024
DAE	PLACE EDMOND ROSTAND, JARDIN DU LUXEMBOURG	22/02/2024
DAE	AVENUE GUSTAVE EIFFEL, PILIER EST	22/02/2024
DAE	AVENUE GUSTAVE EIFFEL, PILIER EST	22/02/2024
DAE	MARCHÉ DU LIVRE - HALLE AUX CHEVAUX - 15È	19/03/2024
DAE	CHALET ALIMENTAIRE PARC CHOISY	30/03/2024
DAE	CHALET ALIMENTAIRE TROCADERO	30/03/2024
DAE	MANÈGE TROCADERO	01/04/2024
DAE	MANÈGE CREPES BERCY	25/04/2024
DAE	CHALET CHAMPS DE MARS	30/04/2024
DAE	BALANÇOIRES CHAMP DE MARS	30/04/2024
DAE	ARTICLES DIVERS CHAMP DE MARS	30/04/2024
DAE	SUPERETTE MARCHÉ BATIGNOLLES	13/06/2024
DAE	BLOCKHAUS AV FAYOLLE	29/06/2024
DAE	CHALET BOIS DE VINCENNES	29/06/2024
DAE	CHALET SQ BATIGNOLLES	29/06/2024
DAE	KIOSQUE TOURISME 28 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES	15/07/2024
DAE	MANÈGE BUTTES CHAUMONT	20/07/2024
DAE	MARIONNETTES SAINT LAMBERT	30/09/2024
DAE	JEUX FORAINS ENF BUTTES CHAUMONT	01/11/2024
DAE	CHALET BOIS DE VINCENNES	02/11/2024
DAE	CHALET BOIS DE VINCENNES	02/11/2024
DAE	CHALET RANELAGH	02/11/2024
DAE	KARTINGS CHAMP MARS PASZEK LECH	02/11/2024
DAE	EVENTAIRE MONTSOURIS	14/11/2024
DAE	EVENTAIRE PARC CITROEN	14/11/2024
DAE	VENTE BOISSONS CHAMPS-ELYSEES ET BALANÇOIRES	15/11/2024
DAE	EVENTAIRE BOIS BOULOGNE	15/11/2024
DAE	CHALET DES ACACIAS (LA MUETTE) - BOIS DE BOULOGNE	15/11/2024

DAE	MARIONNETTES BUTTES CHAUMONT	30/11/2024
DAE	MARIONNETTES GEORGES BRASSENS	30/11/2024
DAE	MARIONNETTES MONTSOURIS	30/11/2024
DAE	MARIONNETTES RANELAGH	30/11/2024
DAE	MARIONNETTES CHAMP DE MARS	30/11/2024
DASCO	MAD DE LOCAUX À L'ASSOCIATION RÉVOLUX	31/12/2022
DASCO	MAD LOCAUX ASSOCIATION REGAIN TOURNESOL	20/12/2023
DASCO	MAD DE LOCAUX À L'APAJH	30/06/2024
DASCO	MAD DE LOCAUX À APFEE/COUP DE POUCE	30/06/2024
DASCO	MAD LOCAUX ASSOC AGIR ET VIVRE L'AUTISME	31/08/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ 12° LE PETIT LOPIN	14/01/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ COMMUN JARDIN 18°	23/01/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ D'OLGA 11°	29/01/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE SQUARE COLBERT 11°	29/01/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ A LA BONNE HERBE 19°	17/03/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ SERRES AUX LÉGUMES 19°	11/04/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JESSAINT 18°	02/05/2022
DEVE	JARDIN PARTAGE COULEURS ET SENTEURS	19/05/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ VER TÊTU 19°	31/05/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE POTAGER DE BERCY 12°	16/06/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ DEUX NÉTHES 18°	19/07/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN DE BONNE 2°	20/07/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LES OMBRES POTAGÈRES 20°	13/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ NOMADES 11°	23/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN DES DÉLICES 20°	27/09/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN SUR LE TOIT 20°	27/09/2022
DEVE	PARCELLE PERMACOLE MARAÎCHÈRE	13/10/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ FLEURS DE BITUME 15°	10/11/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JARDIN DU COIN 10°	02/12/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE JEAN AICARD 11°	02/12/2022
DEVE	JARDIN PÉDAGOGIQUE SERRE PEDA SQUARE PAUL PARAY 17°	16/12/2022
DEVE	TERRAIN + LOCAUX (BOIS DE BOULOGNE)	31/12/2022
DEVE	JARDIN PARTAGÉ BUTTE BERGEYRE 19°	20/02/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ABEL 13°	22/05/2023
DEVE	LE JARDIN DU DIMANCHE 17°	22/05/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ RICHOMME 18°	17/07/2023
DEVE	LOCAL (PARC DE MONTSOURIS)	01/09/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ KOUFRA 14°	13/10/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ALIGRESSE 12°	18/10/2023
DEVE	LOCAL (BOIS DE VINCENNES)	22/10/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ JULES VERNE CENTRE DE LA TERRE 11°	30/11/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ ORTOLAN 5°	30/11/2023
DEVE	JARDIN PARTAGÉ DES TOURS AU JARDIN 13°	25/01/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LUQUET 20°	02/02/2024
DEVE	LOCAL (JARDIN D'AUTEUIL -16ÈME)	25/03/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ L'ACCUEILLETTE DU 9ÈME	18/06/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ L'ÎLOT LILAS 19°	25/06/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ PETIT BOL D'HERBE 19°	11/07/2024
DEVE	DROIT DE PÊCHE + LOCAL (BOIS DE VINCENNES)	22/07/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ TERRASSE DU T3 20°	23/07/2024
DEVE	JARDIN DU SQUARE CHANOINE VIOLLET 14 ÈME	26/07/2024
DEVE	RUCHER JARDIN DE REUILLY	30/08/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ DE L'ÉCHO 12°	10/09/2024
DEVE	RUCHER SQUARE DES POÈTES	19/09/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ L'ÎLOT LÉON 20°	20/09/2024
DEVE	RATP	04/10/2024
DEVE	RUCHER SQUARE DODE DE LA BRUNERIE	06/11/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ TRUILLLOT 11°	08/11/2024
DEVE	LE MALES'HERBES 17°	15/11/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ STANLIGRAD 19°	22/11/2024

DEVE	JARDIN PARTAGÉ LE POTAGER DU CLOS 15°	23/11/2024
DEVE	RUCHER SQUARE LOUIS MAJORELLE	25/11/2024
DEVE	TERRAIN PARC DE CHOISY 13E	26/11/2024
DEVE	DROIT DE PÊCHE (PARC DES BUTTES CHAUMONT)	06/12/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ LE JARDIN DES OURSONS DE SAINT LAMBERT 15°	17/12/2024
DEVE	JARDIN PARTAGÉ AU CŒUR DE LA ROQUETTE 11°	19/12/2024
DEVE	CANALISATIONS (PARC MARTIN LUTHER KING)	31/12/2024
DFA	OCCUPATION DPNR VIATEL OPÉRATIONS SA -> ZAYO INFRASTRUCTURE	18/02/2022
DFA	OCCUPATION DPNR NAXOS	05/07/2022
DFA	AÉROGARE INVALIDES	19/07/2022
DFA	PRÉ CATELAN	31/12/2022
DFA	BALLON CAPTIF DANS LE PARC ANDRÉ CITROEN	31/12/2022
DFA	LE BOSQUET, PARC FLORAL	15/02/2023
DFA	TERRASSE DU FAUST	30/10/2023
DFA	LES MAGNOLIAS, PARC FLORAL	31/12/2023
DFA	OCCUPATION DPNR SFR	19/07/2024
DFA	OCCUPATION DPNR LEVEL 3 COMMUNICATIONS SAS	19/07/2024
DFA	OCCUPATION DPNR SIPARTECH	08/10/2024
DFA	OCCUPATION DPNR GTIE TELECOMS	08/10/2024
DFA	OCCUPATION DPNR BOUYGUES TELECOM	08/10/2024
DFA	LE GRAND BLEU	29/10/2024
DFA	HÉLIPORT PARIS ISSY	29/12/2024
DFA	HIPPODROME DE GRAVELLE (VINCENNES)	31/12/2024
DJS	CENTRE ÉQUESTRE LA CARTOUCHERIE	11/01/2022
DJS	ANCIENS TERRAINS DE PETANQUE DU STADE DE LA TOUR A PARACHUTE	07/01/2023
DJS	ESPACE SPORTIF QUAI DU LOT	13/10/2023
DJS	CENTRE SPORTIF NELSON MANDELA (SGP)	31/12/2023
DJS	CENTRE SPORTIF NELSON MANDELA (FNJFC)	31/12/2023
DJS	RESTAURANT LA CIPALE	22/03/2024
DJS	TENNIS AV. FLANDRIN ET PERREIRE	28/07/2024
DJS	FOYER DE TRAVAILLEURS MIGRANTS	31/12/2024
DLH	ASSOC LE LABORATOIRE DE LA CREATION 28 RUE MOLIERE PARIS 1ER	15/01/2022
DLH	LIEUDIT "LES ARQUES" (LES ARQUES 46250) MUSÉE ZADKINE"	31/03/2022
DLH	ASSOC CHORBA POUR TOUS (106 RUE CURIAL 19E)	31/03/2022
DLH	PREFECTURE DE POLICE COMMISSARIAT ST HONORE 75008	10/05/2022
DLH	ASSOC EMMAUS CONNECT - 8 RUE DE LA BANQUE (2E)	29/06/2022
DLH	SCI FAIMIN (114/116 RUE DE LA HAIE COQ 19E)	30/06/2022
DLH	SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT (114/116 RUE DE LA HAIE COQ 19E)	30/06/2022
DLH	CASVP - 8 RUE DE LA BANQUE (2E)	07/08/2022
DLH	ASSOC EMMAUS SOLIDARITÉ - 93 RUE DU MARÉCHAL LECLERC (ST MAURICE)	16/08/2022
DLH	ASSOC LE COMEDE (108 RUE CHAMPIONNET 18È)	14/10/2022
DLH	ASSOC COALLIA 5 RUE BRANTÔME 75003	30/10/2022
DLH	GENDARMERIE NATIONALE 12 RUE DU BÉARN 3E	09/11/2022
DLH	MINISTERE DES ARMEES 1/7 RUE LÉON FRAPIÉ 75020	31/12/2022
DLH	EMMAUS SOLIDARITE (37 BD SAINT MARCEL 13E)	31/03/2023
DLH	ETAT PALAIS DE LA PORTE DOREE 293 AVE DAUMESNIL 12E	30/06/2023
DLH	ASSOC LES PETITS RIENS 3-7 QUAI DU LOT 75019	03/10/2023
DLH	29-31 RUE MAUCONSEIL - ASSOC L'ATELIER DES ARTISTES EN EXIL	24/11/2023
DLH	LOCAL ZAC PTE LILAS (VOIE EY/20) PARIS 20E	31/12/2023
DLH	ETS CAMPUS CONDORCET 58-62 BOULEVARD NEY 75018	31/12/2023
DLH	ASSOC SOUTIEN A FONDATION DES FEMMES 9 RUE DE VAUGIRARD 75006	21/07/2024
DLH	ASSOC EMMAUS SOLIDARITE (11 AVE DE NOGENT 12E)	18/08/2024
DLH	TABLE DE CANA - 124 VOIE GEORGES POMPIDOU 4È	31/12/2024
DLH	ETUDES ET CHANTIERS -118 VOIE GEORGES POMPIDOU 4È	31/12/2024

DPE	OCCUPATION GNVERT - 39 RUE BRUNESSEAU- 23 BIS QUAI MARCEL BOYER DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR VÉHICULES	30/04/2022
DPE	OCCUPATION GNVERT - 39 RUE BRUNESSEAU- 23 BIS QUAI MARCEL BOYER DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL POUR VÉHICULES	30/04/2022
DVD	STATION SERVICE PARC PORTE DE CLIGNANCOURT (SSC)	20/01/2022
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE PILIER BD PERIPHERIQUE / PONT DE SEVRES 75015 (SPV)	28/04/2022
DVD	6/8 PLACE DE LA BATAILLE DE STALINGRAD (SSC)	29/04/2022
DVD	DALLE DES INVALIDES (RESTAURANT) (SPV)	30/06/2022
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE LE SOCLE ANGLE ST MARTIN ET ST MERRI 75004 (SPV)	29/10/2022
DVD	LIEU DE PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES PARIS 10 (CANAUX) - POINT EPHEMERE (SSC)	31/12/2022
DVD	EXPERIMENTATION 5 BORNES DE COLLECTE DE DECHETS ALIMENTAIRES (SPV)	30/05/2023
DVD	AUTOPARTAGE STATIONS SANS BORNES (SPV)	31/03/2024
DVD	AUTOPARTAGE STATIONS SANS BORNES (SPV)	31/03/2024
DVD	AUTOPARTAGE STATIONS SANS BORNES (SPV)	31/03/2024
DVD	AUTOPARTAGE STATIONS SANS BORNES (SPV)	31/03/2024
DVD	OCCUPATION ET EXPLOITATION STATION SERVICE PORTE DE CHATILLON (SPV)	27/04/2024
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE 3 NUAGES : DALLAGE - PLACE D'ALEXANDRIE 75002 (SPV)	24/06/2024
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE PLONGEON : PIXELS - MUR DU PASSAGE SOUS PONT GARIGLIANO 75016 (SPV)	27/06/2024
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE PRÉCIEUSE BRILLANCE : COLLIER - PLACE DE L'EUROPE 75008 (SPV)	02/07/2024
DVD	CONVENTION EMBELLIR PARIS - ŒUVRE : ACTIVE BERCY PEINTURE - RUE DESGRANGES 75012 (SPV)	05/07/2024
DVD	ESPACE LOGISTIQUE PARC CONCORDE (SSC)	12/08/2024
DVD	PALAIS EPHEMERE JO PLACE JOFFRE 75007 (SPV)	30/11/2024
DVD	LOCATION DE BATEAUX DE LOISIRS PARIS (CANAUX)	31/12/2024
DVD	PORT DE GRANULATS SAINT-DENIS (CANAUX)	31/12/2024

Annexe 4. Liste des DSP arrivant à échéance entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024

Direction	Objet de la convention	Échéance
DAC	THEATRE DE LA GAITE LYRIQUE	31/12/2022
DAC	LE CARREAU DU TEMPLE	31/12/2024
DAC	MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES	31/12/2024
DAC	CINEMA LE LOUXOR	31/12/2024
DAE	MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES	31/03/2022
DAE	MARCHE COUVERT ENFANTS ROUGES	06/04/2022
DAE	LOT 1 MARCHÉ COUVERT ST GERMAIN	31/12/2022
DAE	LOT 2 MARCHES COUVERTS	31/12/2022
DAE	LOT 3 MARCHES COUVERTS	31/12/2022
DAE	LOT 4 MARCHÉ COUVERT LA CHAPELLE	31/12/2022
DAE	MARCHÉ AUX PUCES DE LA PORTE DE MONTREUIL	05/01/2023
DAE	MARCHÉS DE LA CRÉATION	28/02/2023
DAE	MARCHÉ AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT	25/07/2023
DEVE	CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	29/02/2024
DEVE	SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	30/11/2024
DFPE	GABRIELLE	31/07/2022
DFPE	GIONO	31/07/2022
DFPE	GIDE	31/07/2022
DFPE	EMERIAU	31/07/2022
DFPE	CHARRIERE	31/07/2022
DFPE	GUADELOUPE	31/07/2022
DFPE	HALTE GARDERIE DUHESME	31/07/2023
DFPE	EAPE BARON LE ROY	31/07/2023
DFPE	3 RUELLE AU PÈRE FRAGILE (15 ÈME)	31/07/2023
DFPE	EAPE MAXIME LISBONNE (DUPLOYE)	31/12/2023
DJS	PISCINE JOSEPHINE BAKER	07/05/2022
DJS	CHÂTEAU-LANDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VERDIER 10ÈME ARRT	31/08/2022
DJS	RÉBEVAL/CURIAL/CLAVEL/MATHIS/PLACE DES FÊTES/ANGÈLE MERCIER 19ÈME ARRT	31/08/2022
DJS	BRANCION/ CÉVENNES/ FRÈRES VOISIN/ SOHANE BENZIANE/ ESPACE PARIS PLAINE 15ÈME ARRT	31/08/2023
DJS	MAISON DES ENSEMBLES 12ÈME ARRONDISSEMENT	31/08/2023
DJS	VERCINGÉTORIX / MARC SANGNIER 14ÈME RENOMMÉ ANGEL PARRA	31/08/2023
DJS	ARRAS, CENSIER 5ÈME ARRONDISSEMENT	31/08/2023
DJS	VALEYRE 9ÈME ARRONDISSEMENT	31/08/2024
DJS	RICHARD WRIGHT 6ÈME ARRONDISSEMENT	31/08/2024
DVD	PRONY (SSC)	30/01/2022
DVD	FIRMIN GEMIER (SSC)	28/02/2022
DVD	ROND-POINT (GARAGE) (SSC)	28/02/2022
DVD	BAC MONTALEMBERT (SSC)	23/03/2022
DVD	DAMREMONT (SSC)	31/03/2022
DVD	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE	04/04/2022
DVD	GROS BOULAINVILLIERS (SSC)	05/04/2022
DVD	ANDRE HONNORAT (SSC)	07/04/2022
DVD	PORTE DE CLIGNANCOURT (SSC)	08/04/2022
DVD	ODEON (SSC)	27/04/2022
DVD	GOURAUD (SSC)	29/04/2022
DVD	CARNOT (SSC)	30/06/2022
DVD	VAN GOGH (SSC)	03/08/2022
DVD	BOURSE (SSC)	01/11/2022
DVD	ANVERS (SSC)	31/12/2022
DVD	MEYERBEER (OPERA) (SSC)	06/01/2023
DVD	CARPEAUX (SSC)	17/01/2023
DVD	PORTE D'ORLÉANS (SSC)	09/03/2023

DVD	SAINT-SULPICE (SSC)	05/05/2023
DVD	SAINT-SULPICE (GARAGE) (SSC)	05/05/2023
DVD	GEORGE V (SSC)	01/08/2023
DVD	DIDOT (SSC)	06/12/2023
DVD	SAINT-GERMAIN (GARAGE) (SSC)	23/12/2023
DVD	JOUFFROY (SSC)	04/01/2024
DVD	MILTON (SSC)	30/03/2024
DVD	ZAC RIVE GAUCHE (SSC)	30/03/2024
DVD	CROIX DES PETITS CHAMPS (SSC)	05/05/2024

Affermage

Contrat par lequel un délégataire s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le financement des ouvrages est à la charge de la personne publique.

AUOT : Autorisation unilatérale d'occupation temporaire (non constitutive de droit réel)

Acte administratif unilatéral soumis à paiement d'une redevance qui autorise l'occupation du domaine public pour une activité privée. L'occupation doit être compatible avec l'affectation du domaine occupé.

BEA : Bail emphytéotique administratif

Contrat administratif de longue durée (entre 18 et 99 ans), portant sur un bien immobilier et conférant au preneur un droit réel sur le bien.

CODP : Convention d'occupation du domaine public

Version contractuelle de l'AUOT.

CS : Concession de services

Contrat par lequel un pouvoir adjudicateur ou une autorité adjudicatrice confie la gestion d'un service relevant de sa compétence à un tiers à qui est transféré le risque d'exploitation du service et qui en contrepartie dispose du droit d'exploiter le service ou de ce droit assorti d'un prix.

CT : Concession de travaux

Contrat administratif dont l'objet est de faire réaliser tous travaux de bâtiment ou de génie civil par un concessionnaire à qui est transféré le risque d'exploitation lié à l'ouvrage et qui en contrepartie dispose du droit d'exploiter l'ouvrage ou de ce droit assorti d'un prix.

DSP : Délégation de service public

Contrat par lequel un pouvoir adjudicateur ou une autorité adjudicatrice confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé à qui est transféré le risque d'exploitation du service et qui en contrepartie dispose du droit d'exploiter le service ou de ce droit assorti d'un prix. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

Marché public

Contrat conclu à titre onéreux par les pouvoirs adjudicateurs pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. Le caractère onéreux peut résulter du versement d'une somme d'argent mais peut aussi résulter d'un abandon par l'acheteur public d'une possibilité de recette liée à l'exécution du marché.

Régie intéressée

Contrat par lequel le cocontractant s'engage à gérer un service public contre une rémunération fonction d'une formule d'intéressement aux résultats. Le régisseur exploite les ouvrages construits par la personne publique mais n'en assume pas les risques.